

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 mai 1999, à 19 heures 30
Hôtel Rimouski, Salle Langevin-Ouellet
225, boulevard René-Lepage est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 MAI 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATIONDU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT..... 7

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA COMMISSION..... 29

Reprise de la séance

LA COMMISSION..... 45

LES COMPTEURSD'EAU LECOMTE..... 57

 M. Gilles Guérin

FÉDÉRATIONQUÉBÉCOISE DU SAUMONDE L'ATLANTIQUE-

BAS-SAINT-LAURENT..... 70

 M. Jude Côté

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE 86

 Mme Diane Migneault

SÉANCE DU 19 MAI 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec! Alors bonsoir chacun, chacune d'entre vous.

10 Je m'appelle André Beauchamp et je préside la Commission, j'ai le privilège et le plaisir de présider la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, accompagné de deux (2) commissaires permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, madame Gisèle Gallichan et monsieur Camille Genest.

15 Le ministre de l'Environnement a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir audience et d'enquêter sur les orientations à retenir sur la gestion de l'eau au Québec. Voici les termes plus exacts du mandat qu'il a confié au Bureau:

20 "À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le "Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec", recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

25 "Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes de développement durable.

30 "Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire."

35 Le mandat confié au Bureau d'audiences va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

D'habitude, les mandats du Bureau d'audiences sont de quatre (4) mois, sont plutôt centrés sur des objets très précis, sur des projets; dans ce cas-ci, on est devant l'élaboration d'une politique, un large mandat d'un an.

40 Nous appliquons donc la procédure du Bureau, nous essayons de l'appliquer en essayant aussi de l'ajuster à la circonstance. La tradition du Bureau est de tenir une audience en deux (2)

temps, un premier temps consacré à l'information et un deuxième temps consacré à l'expression d'opinions dans le cadre de mémoires.

45

Nous avons décidé de garder ces grands rythmes de l'audience à la manière du BAPE, et pour la première partie de l'audience, donc consacrée à l'information, nous avons distingué trois (3) moments.

50

Un premier qui a eu lieu le 16-17 et 18 mars à Montréal, où nous avons convoqué tous les ministères concernés par la gestion de l'eau, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, et nous avons établi ce que nous avons appelé l'état des lieux, pour comprendre l'ensemble des juridictions et des projets dans l'ensemble des ministères.

55

Actuellement, nous achevons la tournée du Québec, et quand nous aurons fini la tournée du Québec, nous tiendrons dix (10) journées de rencontres thématiques où nous essaierons de reprendre un certain nombre de thèmes avec des experts, pour cerner les questions et bâtir toute l'information.

60

La deuxième partie de l'audience aura lieu à l'automne, et nous referons une autre tournée du Québec, et donc nous reviendrons ici, pour recevoir les mémoires et entendre les groupes et les individus qui veulent nous convaincre de retenir tel ou tel aspect dans la mise en place d'une politique globale de l'eau au Québec.

65

Les trois (3) sessions que nous passerons ici, donc ce soir, demain après-midi et demain soir, sont essentiellement consacrées à la formulation de questions, donc à la recherche d'informations par rapport aux questions que vous allez soulever.

70

C'est donc un temps qui vous est consacré pour venir interroger les experts du gouvernement que nous avons invités, et qui vous permettra de poser des questions soit à partir de la problématique générale du dossier tel qu'établie par le gouvernement avec la prééminence du ministère de l'Environnement qui a concerté les autres ministères pour produire ce document de référence, ainsi que sur le "Portrait régional de l'eau", document qui est rendu public ce soir, et il est accessibles à l'arrière, dont vous pouvez avoir copie.

75

Il y a d'ailleurs copie de ces documents-là également sur un site Internet que vous pouvez consulter.

80

Et je rappelle que toutes les rencontres que nous avons sont données sur transcription sténographique, qui permet aux gens de suivre l'évolution de l'audience et des questions qui sont posées au fur et à mesure des rencontres que nous tenons.

85

Avant d'inviter le ministère de l'Environnement à faire les présentations d'usage, je voudrais d'abord vous permettre d'identifier les personnes qui sont ici à l'audience. Vous avez à ma droite les experts et les représentants du ministère de l'Environnement, et à ma gauche les représentants

experts des autres ministères. Alors je vais d'abord leur demander de s'identifier individuellement et après ça, le ministère expliquera à la fois le document de référence et le document régional, et nous passerons ensuite à la période de questions.

90 Alors si on commence à la table arrière, au fond.

PAR M. CLAUDE CÔTÉ:

Claude Côté, Direction régionale, ministère de l'Environnement.

95 **PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:**

Jean-Pierre le Bel, Faune et Parcs, Bas-Saint-Laurent.

100 **PAR M. DENIS LAFLAMME:**

Denis Laflamme, Direction des écosystèmes aquatiques, à Québec.

105 **PAR M. ALAIN BEAULIEU:**

Bonsoir. Alain Beaulieu, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, ministère de l'Environnement.

110 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Michel Ouellet, service des pesticides et des eaux souterraines, ministère de l'Environnement.

115 **PAR M. PIERRE AUGER:**

Pierre Auger, Direction des politiques, secteur municipal, ministère de l'Environnement.

120 **PAR M. PHILIPPE GENTES:**

Philippe Gentes, même direction, bureau de Québec.

125 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Guy Verreault, biologiste pour Faune et Parcs, à Rivière-du-Loup.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Christian Gagnon, ministère de l'Environnement, Direction régionale.

130

PAR M. MARCO BOSSÉ:

Marco Bossé, ministère de l'Environnement, Direction régionale.

135

PAR M. ROBIN HARRISSON:

Robin Harrisson, Direction régionale, Bas-Saint-Laurent.

140

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

Alain Lachapelle, Faune et Parcs, Bas-Saint-Laurent.

145

PAR M. CHRISTIAN CÔTÉ:

Christian Côté, Direction régionale, ministère de l'Environnement.

150

PAR M. PIERRE GILBERT:

Pierre Gilbert, directeur régional, ministère de l'Environnement et toujours responsable de Faune et Parcs.

155

PAR Mme CÉCILE POIRIER:

Cécile Poirier, Direction régionale Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, ministère des Ressources naturelles, secteur terre.

160

PAR M. CLAUDE GAUDET:

Claude Gaudet, ministère de l'Agriculture, La Pocatière.

165

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

Michel Laferrière, Direction santé publique, Bas-Saint-Laurent.

170

PAR M. RAYMOND BLOUIN:

Raymond Blouin, directeur régional du MAPAQ, au Bas-Saint-Laurent.

175

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Camille Morneau, Direction du ministère de l'Agriculture, Bas-Saint-Laurent.

180

PAR M. PAUL MEUNIER:

Paul Meunier, ministère des Ressources naturelles, Direction des orientations et de la concertation.

185

PAR M. DONAT LANGLOIS:

Donat Langlois, Forêts Québec, Bas-Saint-Laurent.

190

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Denise Dufour, Direction des infrastructures, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

195

PAR M. DANIEL HARDY:

Daniel Hardy, Pêches et Océans Canada, gestion de l'habitat du poisson.

200

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Alors je vous signale, au soutien technique, les représentants du ministère des Relations avec les citoyens et à l'Immigration, Daniel Buisson et Martin Lajoie.

205

À la sténotypie, madame Florence Béliveau.

Deux (2) analystes de la Commission, la petite table ici à côté, madame Annie Roy et monsieur Pierre Dugas.

210

Et à l'arrière, pour l'inscription, donc agent d'information et registre, monsieur Serge Labrecque; et secrétaire de la Commission et à la documentation, madame Anne-Marie Gaulin.

La rencontre de ce soir va se dérouler de la manière suivante, j'inviterai d'abord le ministère de l'Environnement à faire deux (2) présentations, une sur la gestion de l'eau au Québec, qui sera faite par monsieur Latulippe, et l'autre sur le portrait régional de l'eau de la région, qui sera faite par le directeur régional. Et ensuite, vous pourrez venir poser des questions.

215 Si vous voulez poser des questions, c'est tout simple, vous vous inscrivez à l'arrière, auprès de notre secrétariat. L'ordre d'inscription sera l'ordre d'audition des questions. Quand vous êtes invité, vous vous assoyez à la table qui est là.

220 Nous vous demandons de vous adresser à la Commission, de formuler une question; nous vous donnons droit à deux (2) questions par participant. Nous vous demandons donc de vous adresser à la Commission qui va s'assurer que vous obteniez réponse des différents représentants des ministères. C'est important de s'adresser à la Commission, pour que la Commission puisse gérer l'audience dans le bon ordre.

225 De toute manière, vous connaissez bien la procédure du Bureau d'audiences, et vous savez que c'est une manière efficace d'aller chercher la meilleure information disponible en la circonstance.

Alors on va se souhaiter bon travail pour ce soir, pour demain après-midi, demain soir.

230 Monsieur Latulippe, allez-y, c'est parti!

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

235

Merci monsieur le Président. Alors comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes.

240

Des événements survenus récemment, tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

245

À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui à la deuxième étape en vue de cette politique, la première étape ayant été la tenue d'un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

250

Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce Symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

255

Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce Symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement avec cette importante richesse, comment voulons-nous la gérer et à quelles fins, si nous voulons léguer à nos générations futures un environnement de qualité.

260

Le Symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrions cheminer vers cette future politique de l'eau, avec l'ensemble de la population lors de cette vaste consultation publique.

265

Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche vers une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'informations à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions.

270

Ce document contient d'ailleurs des thèmes de questionnements, mais ne contient pas de proposition à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne

275

nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

280

Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

285

Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau ainsi que l'eau: un enjeu stratégique mondial.

290

Nous parlerons maintenant d'eau souterraine! Alors d'abord sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent.

295

Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ deux cents (200) kilomètres cubes.

300

Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, monsieur le Président, qu'en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser l'eau souterraine et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

305

Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau la plus accessible économiquement, en raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

310

Toujours au niveau des eaux souterraines, il est important de préciser que la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage par exemple génère, dans sa périphérie, des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements du niveau d'eau qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité. De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre.

315

Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour les activités agricoles. Le développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

Maintenant, quelle connaissance avons-nous des eaux souterraines. Eh bien, soulignons que la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique aquifère apparaît présentement difficile, étant donné que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale; on parle de cartes hydrogéologiques par exemple. Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos de promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

Alors regardons maintenant les eaux de surface! Comme chacun le sait, monsieur le Président, au Québec, l'eau est abondante, les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près trois pour cent (3%) de l'ensemble des ressources de la planète.

Considérant sa faible population, le Québec jouit donc de ressources en eau qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit (8) fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois qui compte quatre mille cinq cents (4500) rivières et un demi-million ($\frac{1}{2}$ M) de lacs.

Qu'en est-il de l'aspect juridique! Eh bien, comme le stipule le document de consultation, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, le propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir. Toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau.

Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics, ministères fédéraux, provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

Le concept de développement durable nous amène maintenant à considérer les aspects économiques de l'eau. Alors l'eau constitue également un enjeu socio-économique. Les quelques exemples que je soumets à votre attention, monsieur le Président, permettent d'en apprécier toute l'importance.

La production hydroélectrique, au 1^{er} janvier 97, représente plus de quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la production totale de l'électricité au Québec.

Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque trente-quatre mille (34 000) personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de dix virgule six milliards (10,6 MM\$).

L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de dix-huit mille (18 000) emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de trois virgule cinq milliards (3,5 MM\$).

L'industrie bio-alimentaire, les voies de navigation, les ports de Montréal, Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

Au niveau de l'impact des prélèvements! Il importe de souligner que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume d'eaux de surface renouvelables, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable, les conflits d'usage peu fréquents.

Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

Soulignons également qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons en abordant la question des enjeux mondiaux.

Voyons plutôt maintenant la question de la qualité de l'eau! Alors une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années soixante-dix menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du Programme d'assainissement des eaux du Québec.

Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt (20) ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.

Au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration.

400 Soulignons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors
réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans un cours d'eau. Par exemple, l'industrie des
pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

405 Donc globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement
bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec
le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution
d'origine diffuse et la pollution toxique.

410 Ainsi, des substances toxiques, des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs
sont encore mesurés dans certaines rivières. Un indice de la qualité de l'eau développé à partir de
la fourchette de valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassins et dans les
régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du
Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des Basses-Terres du Saint-Laurent,
que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de
415 l'utilisation des engrais, des pesticides et des rejets d'animaux.

 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvement, sont nombreux et
diversifiés. On peut mentionner la baignade, la navigation, la pêche, la chasse, la villégiature et
bien d'autres encore. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs.
420 Par exemple la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte
dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé.

 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec,
ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de
425 plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette
intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des
usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

430 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète, pour l'essentiel, la
nécessité d'agir sur l'état de nos ressources ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou
sur les deux (2).

 À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico en mars 96 son
adhésion à la charte du Réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son
435 engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassin versant, telle qu'elle se pratique
dans plusieurs pays.

 Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote de gestion intégrée
de l'eau à l'échelle des bassins versants. À cet effet, un comité composé de vingt-trois (23)
440 représentants du bassin de la rivière Chaudière, dans la région de Québec, a été constitué pour
concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre.

Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera d'ailleurs son rapport à la fin de 99.

445 Nous traiterons brièvement des activités de connaissances! Alors nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt (20) ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement.

450 Ainsi, quant à la qualité, soulignons qu'un réseau de base constitué de trois cent cinquante (350) stations réparties dans quarante (40) bassins les plus importants du sud du Québec est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau tant sur le plan spatial que temporel.

455 Cette connaissance d'un niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certains toxiques.

460 Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques, le réseau actuel compte près de deux cent cinquante (250) stations de mesures de niveaux d'eau ou de débits, réparties sur deux cents (200) lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'état et certaines compagnies privées.

465 Voyons maintenant l'aspect municipal! Alors, les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution des services.

470 Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissements pour la réfection des réseaux.

475 Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif de collecte des eaux usées. Alors pour certaines municipalités, les installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution économique.

480 Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, les équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

485 Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de
production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles
devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau,
comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore l'état actuel et prévisible
des infrastructures.

490 Au-delà de l'aspect de gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial!
Ainsi, soixante pour cent (60%) des ressources en eau se retrouvent dans neuf (9) pays seulement,
à savoir: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et
enfin la République démocratique du Congo, l'ex Zaïre.

495 La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une
préoccupation constante, particulièrement depuis 78, année qui a marqué le début de la décennie
de l'eau potable et de l'assainissement.

500 En 92 à Dublin, la Conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de
l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du
Sommet de la terre de Rio.

505 Enfin, en 97, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies faisait
de l'eau un thème majeur pour les cinq (5) prochaines années, reconnaissant qu'à moins d'une
action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource deviendrait
un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux.

510 L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de politique nationale et
internationale.

515 Alors où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial! Avec ses trois pour cent
(3%), le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve mondiale
en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international, notamment celle
de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions au problème de développement
de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de plus en plus rare et
d'une qualité de moins en moins bonne.

520 Par ailleurs, le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de savoir-
faire en matière d'évaluation environnementale, que ce soit ce savoir-faire, son expertise en
matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement, ou de
ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts
considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial
recherché mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur l'eau.

525 L'eau est commercialisée! En effet, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au
volume sont désignées commerciales. L'industrie embouteille trois (3) catégories d'eau: l'eau de

source, quatre-vingt-treize pour cent (93%) de la production, l'eau minérale trois pour cent (3%) et enfin, l'eau traitée quatre pour cent (4%) de la production.

530

Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%) de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la consommation de quelque neuf cents (900) foyers.

535

L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents (800) personnes et dont le chiffre d'affaires, en 94, était évalué à cent vingt millions de dollars (120 M\$).

540

Soulignons enfin que des quatre (4) grands de l'industrie, deux (2) sont de propriété européenne, Eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigé par Nestlé.

545

On peut constater que l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès aux marchés nord-américains se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

550

Je vous soulignais antérieurement, monsieur le Président, qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac, cela s'explique notamment du fait qu'aucun marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente d'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire.

555

En effet, la production d'eau douce par la construction d'usines de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux (2) à trois (3) fois moins chère que celle du transport et du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit à un dollar cinquante (1,50 \$) à deux dollars (2 \$) du mètre cube pour l'enlèvement du sel et quatre dollars-quatre dollars cinquante (4 \$-4,50 \$) du mètre cube pour le transport par bateau.

560

Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire les besoins en eau que l'on peut qualifier de structurelle.

565

J'en arrive maintenant à ma conclusion, monsieur le Président! Au cours des vingt (20) dernières années, les Québécois et les Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement des eaux, pour reprendre en main leurs plans d'eau.

Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

570

La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités

face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisantes.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite largement que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures. Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au tournant du millénaire, le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Latulippe. Voilà pour le portrait d'ensemble de la problématique de la présente consultation.

Il faut ajouter à ça maintenant un portrait régional, alors j'invite monsieur Pierre Gilbert à présenter le "Portrait régional de l'eau" pour le Bas-Saint-Laurent.

Je rappelle que ce document-là est à votre disposition à l'arrière de la salle. Alors monsieur Gilbert, nous vous écoutons.

PAR M. PIERRE GILBERT:

Je voudrais d'abord saluer les membres de la Commission, de même que les collègues des autres ministères qui nous accompagnent ce soir, ainsi que les gens qui sont venus nous entendre et échanger avec nous sur cet important dossier qu'est la gestion de l'eau.

D'autre part, comme le souligne le président, il y a un document qui porte sur le portrait régional, qui est à l'arrière de la salle. Nous avons tenté, en autant que faire se peut, d'ajuster nos acétates dans la même chronologie que le "Portrait régional" que vous avez en main, mais il se peut qu'à certaines occasions, il y ait un certain décalage ou quelques différences, au niveau de l'ordre de présentation, donc ne vous en étonnez pas.

Nous avons déposé à la Commission trois (3) copies des acétates; en cours de journée demain, je pense que nous déposerons au Bureau d'audiences publiques trente-deux (32) nouvelles copies pour les besoins de la Commission.

Donc au niveau de la présentation, le plan de présentation se fera de la façon suivante, d'abord un portrait socio-économique de la région, un portrait quantitatif et qualitatif de l'eau de surface, un portrait de l'eau souterraine, un portrait des secteurs municipal, industriel et agricole,

portrait faunique et récréotouristique, et nous vous signalerons certaines initiatives locales qui ont un certain rapport avec la gestion de l'eau.

Donc au niveau du portrait socio-économique, la région du Bas-Saint-Laurent compte huit (8) MRC, quelque cent trente-quatre (134) municipalités. La région, de son côté ouest, longe le fleuve Saint-Laurent sur une longueur de trois cent vingt (320) kilomètres, donc trois cent vingt (320) kilomètres de côte, et c'est une région administrative qui est autonome depuis 1987; auparavant, la région était reliée avec celle de la Gaspésie-les Îles-de-la-Madeleine.

Donc sur le prochain acétate, on peut remarquer que la population globale totale du Bas-Saint-Laurent est de l'ordre de deux cent six mille (206 000) habitants, pour un territoire terrestre de vingt-deux mille (22 000) kilomètres carrés; huit (8) MRC, cent quarante-neuf (149) municipalités et territoires.

Et si on regarde au niveau de l'emploi, sept point deux pour cent (7,2%) de l'emploi se retrouve dans le secteur primaire, seize point six pour cent (16,6%) dans le secteur secondaire et soixante-seize point deux pour cent (76,2%) au niveau du secteur tertiaire.

Le territoire forestier couvre quatre-vingt-cinq virgule six pour cent (85,6%) du territoire de la région du Bas-Saint-Laurent, dont soixante pour cent (60%) en forêts publiques et quarante pour cent (40%) en forêts privées. Pour sa part, le territoire agricole, incluant les petits boisés privés, représente quinze point six pour cent (15,6%) du territoire de cette région.

L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture, donc production laitière, production bovine, ainsi que sur l'exploitation forestière. Cette dernière activité est tout aussi importante que l'agriculture, comme en font foi la présence de cinq (5) papetières dans la région et de quelque cent trente (130) scieries.

La pêche est une activité complémentaire ou secondaire, si on peut dire, tout comme l'exploitation minière avec trente-neuf (39) établissements miniers en fonction.

On retrouve également trois cent cinquante et un (351) établissements manufacturiers. Ce qui représente une structure assez diversifiée et repose en grande partie sur la transformation de ressources primaires. La présence d'industries maritimes et métallurgiques, de même que celle d'établissements d'enseignement collégial et universitaire contribue fortement à l'économie régionale.

Pour ce qui est du portrait quantitatif de l'eau de surface, nous allons d'abord parler des rivières. Sur le prochain acétate, vous pouvez remarquer, nous avons signalé la présence de neuf (9) rivières d'importance, donc nous avons sur cet acétate-là les rivières qui ont plus que quatre mètres cubes-seconde (4 m³/s) de débit moyen. Nous avons indiqué également, et vous le retrouvez dans le "Portrait", les débits maximumset les débits minimums.

Peut-être une petite note qui n'apparaît pas au "Portrait régional", vous allez observer, pour ceux qui connaissent la région, la rivière Mitis n'apparaît pas là, c'est tout simplement parce que le ministère n'a pas de station de contrôle sur cette rivière-là. Mais si on voulait la situer parmi les autres, disons qu'elle viendrait au quatrième rang, et son débit moyen annuel est de l'ordre de

660

trente-trois mètres cubes-seconde (33 m³/s).

Maintenant, pour ce qui est des lacs, nous avons représenté sur le prochain acétate les principaux lacs de la région. Nous en avons quatorze (14) qui sont présentés, donc qui vont jusqu'à des superficies de quatre (4) kilomètres carrés. On y retrouve également la vocation et de

665

même que l'utilisation de ces plans d'eau. Vous retrouverez ça au "Portrait" également.

Et ensuite, pour poursuivre dans ce domaine, les barrages. En 98, et c'est une précision par rapport au "Portrait régional" également, nous avons vu inventoriés dans la région du Bas-Saint-Laurent quatre cent cinquante-trois (453) barrages et ouvrages de retenue, dont parmi ceux-ci

670

deux cent quatre-vingt-sept (287) barrages ont des élévations supérieures à un mètre et devraient être assujettis à l'éventuelle Loi sur la sécurité des barrages.

Cette loi-là n'est pas encore en vigueur, comme vous le savez, donc est sujet à changement, c'est pour ça que je mets ces nuances-là.

675

Donc cinquante-neuf point deux pour cent (59,2%) de ces barrages-là sont utilisés à des fins de villégiature, soixante-dix pour cent (70%) sont de propriété privée.

Nous avons des ouvrages quand même d'envergure assez importante, une dizaine d'ouvrages ont une hauteur supérieure à dix (10) mètres. Hydro-Québec, qui exploite les deux (2) plus hauts dans le but de produire de l'électricité, le plus haut étant celui du barrage Mitis-2, sur la rivière Mitis, qui a une hauteur de vingt et un (21) mètres, le second barrage sur le lac Mistigouèche mesure près de dix-sept (17) mètres d'élévation.

680

Le troisième ouvrage d'importance se retrouve à la sortie du lac Morin, dans la région de Saint-Alexandre, Rivière-du-Loup; ce barrage mesure seize point trois (16,3) mètres, il est géré par le ministère de l'Environnement. C'est un barrage réservoir qui est utilisé pour la production d'électricité et pour l'intérêt de certaines industries.

685

Maintenant, passons au portrait qualitatif de l'eau de surface. Nous avons représenté sur l'acétate la carte du Bas-Saint-Laurent, avec les principales rivières sur lesquelles nous avons des données et des mesures.

690

De façon générale, on peut dire que la qualité de l'eau du Bas-Saint-Laurent est bonne, donc est de la meilleure qualité qu'on peut avoir.

695

Par contre, il y a des exceptions à ça sur trois (3) plans d'eau. La rivière Fouquette, qu'on va probablement vous parler un peu plus tard au niveau des questions probablement, et puis de

700

l'information, donc la rivière Fouquette, on a deux (2) stations sur la rivière Fouquette, une des stations, on retrouve une eau de qualité douteuse et une autre station, qui est un petit peu plus en amont dans la rivière, à la sortie d'un effluent municipal, qui a une qualité mauvaise, très mauvaise.

705

Sur la rivière du Loup, à la sortie de la rivière du Loup, nous retrouvons une eau de qualité douteuse. Et sur la rivière Mitis, l'eau est de qualité satisfaisante.

710

Sur le prochain acétate, on peut voir un petit peu l'occupation ou la pression de pollution pour chacun de ces bassins versants là; vous allez retrouver ça dans votre "Portrait régional", donc il y a peut-être un intérêt quand même à apporter, vous avez la superficie des bassins, on a des bassins, si on regarde le bassin de la rivière Fouquette, très petit bassin, soixante-dix (70) kilomètres, jusqu'à des bassins de près de trois mille (3000) kilomètres carrés, qui est le bassin de la rivière Madawaska.

715

Nous avons donc donné des informations concernant les productions animales, l'industrie avec rejets au cours d'eau, et les populations des municipalités qui sont à l'intérieur de ces bassins versants là.

720

Certaines problématiques par rapport à la qualité de l'eau de surface! Au niveau du fleuve Saint-Laurent, on dit: les dragages d'entretien des infrastructures portuaires entraînent parfois en eaux libres un rejet de sédiments qui peuvent être légèrement contaminés par les métaux lourds. Le principal site de dragage se retrouve à Rivière-du-Loup.

725

Autre problématique particulière, la rivière Fouquette que je vous parlais tantôt. C'est une rivière, un petit cours d'eau de vingt-cinq (25) kilomètres de long, bassin de drainage de l'ordre de soixante-dix (70) kilomètres carrés, avec un régime hydrique qui a été fortement perturbé dans le passé par de nombreux travaux de drainage qui visaient à évacuer rapidement les eaux vers l'estuaire du Saint-Laurent. On voulait, à ce moment-là, exploiter l'agriculture et exploiter - il y a des exploitations de tourbières à l'intérieur du bassin versant.

730

Les conséquences sur une amplification des crues et des étiages, et une réponse rapide du système à tout apport hydrique.

735

La rivière Fouquette demeure l'un des trois (3) seuls sites de reproduction d'éperlan arc-en-ciel dans le sud de l'estuaire du Saint-Laurent. La mauvaise qualité de l'eau de la rivière provient surtout de l'effluent de la station d'épuration municipale de Saint-Alexandre; cette dernière ne suffit plus, actuellement, à traiter les charges domestiques, et celles provenant d'une laiterie d'un abattoir qui déverse ses eaux dans le réseau, dont la production a fortement augmenté depuis leur implantation au début des années soixante-dix.

740

Au cours des dernières années, la laiterie a fait de gros efforts pour diminuer l'apport de phosphore à la source. Un projet est actuellement à l'étude pour modifier la station d'épuration afin

d'y ajouter un système de déphosphatation. L'abattoir expérimente également un procédé de traitement qui lui permettrait de traiter séparément ses eaux.

Devant cette problématique-là, le ministère de l'Environnement a mis sur pied un comité de bassin, et après la présentation, si la Commission le désire, j'ai la personne qui a travaillé à l'implantation de ce comité de bassin là, et qui a suivi les travaux depuis les trois-quatre (3-4) dernières années, je pense que ce serait peut-être intéressant de prendre un cinq (5) ou dix (10) minutes pour voir quel genre de travaux ont été réalisés, et quel genre de succès on a eu.

On est, au niveau de la Direction régionale, particulièrement fier de cette réalisation, parce que c'est quelque chose qui s'est fait en collaboration et en concertation avec le milieu, et avec tous les intervenants.

Donc maintenant, au niveau du portrait de l'eau souterraine! Les usages. L'eau souterraine, c'est une ressource qui est omniprésente sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent; la qualité de l'eau est généralement bonne. Quarante-six pour cent (46%) de la population, ce qui correspond grosso modo à quatre-vingt-quinze mille (95 000) personnes, s'alimentent en eau souterraine; cinquante-neuf pour cent (59%) de ces quarante-six pour cent (46%) est alimenté par des puits individuels.

Nous avons, dans nos inventaires, environ cinq mille (5000) puits qui sont inventoriés. Par contre, nous estimons que le nombre de puits total qu'il peut y avoir dans le Bas-Saint-Laurent est quelque chose comme quatorze mille (14 000) puits individuels.

Dans la région, nous avons également deux (2) entreprises qui procèdent à l'embouteillage de l'eau, une qui est située dans la MRC des Basques, le nom de l'entreprise est Eau Limpide inc., qui est située à Saint-Simon; et l'autre dans la MRC de Matane, qui se nomme Futurama enr., qui est localisée dans la municipalité de Matane.

Au niveau de la gestion des captages, quel genre de gestion le ministère fait. Le ministère de l'Environnement analyse d'abord les dossiers et délivre les autorisations pour les captages d'eaux souterraines.

Pour les ouvrages municipaux, un périmètre de protection immédiat est exigé, c'est un périmètre de trente (30) mètres. Le ministère met également à la disposition des promoteurs, depuis 1996 je pense, un guide pour la détermination des périmètres de protection rapproché et éloigné, et il recommande aux municipalités l'adoption de règlements pour assurer le contrôle de ces périmètres de protection.

Lorsque les demandes d'autorisation nous sont soumises, nous exigeons que ces périmètres-là soient identifiés et localisés.

Quelques problématiques particulières par rapport à la gestion de l'eau et à la contamination de l'eau souterraine. Nous avons, à Saint-Modeste, possiblement que vous vous
 785 rappellerez de certaines sorties médiatiques par rapport à ce dossier-là, l'établissement d'un ouvrage de captage d'eaux souterraines d'importance, sur le territoire de la municipalité de Saint-Modeste, destiné à approvisionner en eau potable la municipalité de Rivière-du-Loup, a suscité des craintes de la part des usagers présents dans le voisinage.

790 Les problèmes qui étaient appréhendés étaient l'abaissement ou l'assèchement du niveau de la rivière Verte, de même que la baisse et l'assèchement, la baisse de rendement et l'assèchement de certains puits privés.

Des études ont été réalisées avant que le ministère délivre les autorisations requises, qui
 795 ont démontré que le projet n'affecterait pas les usagers; que les puits donc, les puits environnants ne seraient pas touchés donc, et la municipalité de Rivière-du-Loup, malgré ça, s'est engagée à réparer tout préjudice qui pourrait découler de l'exploitation de son ouvrage de captage.

Maintenant, une problématique de contamination, Sainte-Luce. Nous avons, dans le
 800 territoire de Sainte-Luce, une quantité de l'ordre de cent soixante-cent soixante-dix (160-170) puits individuels, où nous avons eu un certain nombre de problèmes de concentration en nitrites-nitrates sur vingt-quatre (24) puits; vingt-quatre (24) puits dépassaient la norme de dix (10) milligrammes par litre, au niveau de l'eau de consommation.

805 L'implantation de porcheries, en 96-97, a incité le milieu à se concerter et à mettre en place un comité technique, au printemps 97. On avait peur des porcheries, on craignait à ce que la nappe soit contaminée de façon plus importante.

Le comité qui a été mis sur pied regroupe des représentants des municipalités, des
 810 représentants de d'autres ministères tel le MAPAQ, la Régie régionale de la santé et le ministère de l'Environnement. Ce comité-là a poursuivi les objectifs d'identifier les sources de contamination, de trouver des solutions aux problématiques de contamination et d'élaborer des méthodes de prévention.

815 Suite aux travaux du comité, les causes qui ont été identifiées, au niveau de la contamination des nitrites, ont été, bon, des installations septiques déficientes, des bris dans les structures de puits, donc des puits mal aménagés; l'entreposage de déjections animales, la proximité de puits, des fertilisations de pelouses ou des fertilisations de champs en culture qui étaient plus ou moins appropriées.

820 Donc, qu'est-ce que le ministère a fait et qu'est-ce que le milieu a fait en collaboration avec le ministère, donc les puits ont été échantillonnés par les municipalités et par les citoyens, il y a eu, sur les cas où il y avait des contaminations plus importantes, visite des lieux. Le ministère a procédé à certaines autres analyses pour s'assurer des résultats.

825

Il y a eu délimitation des zones comportant des problèmes et des recommandations qui ont été faites.

830 Le comité est toujours en place et suit l'évolution de ces dossiers-là.

Dans le secteur de l'Isle-Verte, et je parle bien de l'île, la petite Isle-Verte, et non pas la municipalité qui est sur la côte, donc nous avons une problématique d'île, si on peut dire, où il y a une quinzaine de résidences sur l'île qui présentent certains problèmes d'alimentation en eau.

835 C'est des problèmes associés à un manque de quantité d'eau, il y a des cas de contamination compte tenu qu'on fait affaire à des puits de surface, la plupart du temps, donc les risques de contamination sont plus importants. Et certains puits sont sensibles aux intrusions d'eau salée.

840 Dans la municipalité, la paroisse de l'Isle-Verte c'est-à-dire, sur le continent, pour bien me faire comprendre, nous avons également là la situation qu'on connaît dans le secteur Sainte-Luce, un problème avec des nitrates-nitrites anormalement élevés dans certains puits de résidents du secteur du rang 2 Est.

845 Nous avons mis également un comité sur pied, avec les mêmes intervenants, si ce n'est que nous avons ajouté des représentants des producteurs agricoles, parce que nous sommes en zone agricole assez intensive.

850 Le comité donc a fait le suivi, les échantillonnages et le suivi du taux de nitrites, par les échantillonnages, de façon périodique. Le comité se revoit régulièrement, je pense une fois par année, pour vérifier l'évolution.

855 Les producteurs agricoles ont adopté des pratiques un petit peu plus adéquates, et on sent un amélioration au niveau de la qualité de la nappe.

860 Maintenant, au niveau des réseaux, parlons des réseaux municipaux. Au niveau de l'eau potable, les réseaux d'eau potable, dans la région nous retrouvons quatre-vingt-cinq (85) réseaux municipaux d'aqueduc qui desservent quatre-vingt-trois (83) municipalités; donc il y a cent quarante-sept mille (147 000) personnes qui sont raccordées à un réseau. Quarante-cinq (45) de ces réseaux sont traités, quarante (40) réseaux sont sans traitement.

865 Également, nous retrouvons un certain nombre de réseaux, petits réseaux privés, dix-sept (17) petits réseaux privés qui desservent deux mille (2000) personnes, environ. Et donc, nous rappelons que quarante-six pour cent (46%) de la population du Bas-Saint-Laurent est alimentée par eau souterraine.

Au niveau de la gestion des eaux usées, bon, on tenait à signaler l'importance des investissements qui ont été faits depuis les vingt (20) dernières années, au niveau des programmes

870 d'assainissement, deux cent vingt-deux millions de dollars (222 M\$) ont été investis tant par les municipalités que par le gouvernement du Québec, au cours des vingt (20) dernières années, dans l'amélioration des réseaux et dans l'amélioration au niveau du traitement.

875 Soixante-douze pour cent (72%) de la population à ce moment-ci est raccordée à un réseau d'égout municipal, quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la population raccordée à un réseau traite ses eaux usées. Donc il y a encore un certain nombre de réseaux qui ne sont pas traités; au cours des prochains mois, des prochaines années, certainement qu'il y aura amélioration par rapport à ça.

880 Au niveau maintenant de la problématique des trihalométhanes. Bon, pour les réseaux d'aqueduc alimentés par de l'eau de surface, nous avons, dans la région, treize (13) municipalités alimentées par de l'eau de surface qui ont fait l'objet d'un suivi des trihalométhanes et de quelques autres paramètres.

885 La recommandation canadienne en THM, qui est de cent (100) microgrammes par litre, on se rend compte que pour ces treize (13) réseaux-là, pour un certain nombre de ces réseaux-là, est assez difficile à respecter, à rencontrer, compte tenu de la qualité de l'eau brute.

890 On observe, pour cinq (5) municipalités, un dépassement à la recommandation fédérale dans les échantillons prélevés jusqu'à maintenant. Les facteurs qui peuvent expliquer cette situation, c'est la présence de sources de contamination organique, la présence de tourbières et marécages en assez grande abondance dans le Bas-Saint-Laurent.

895 Soulignons également que certains lacs de faible superficie et certaines rivières présentent également cette problématique-là de présence de matières organiques qui interfère ou qui agit en présence de chlore pour former des trihalométhanes.

900 Au niveau du portrait industriel, on va y aller secteur par secteur. Au niveau du secteur primaire, essentiellement, dans la région, nous retrouvons des carrières-sablières en assez grande importance, de même que des tourbières également. Dans certains cas, l'exploitation des carrières et sablières peut avoir un impact sur l'abaissement de la nappe d'eau phréatique et sur la qualité de l'eau de surface, soit par le lavage des agrégats, soit par le pompage au fond des carrières pour être capable d'exploiter.

905 Au niveau du secteur secondaire, on dénombre environ trois cent cinquante (350) établissements industriels et manufacturiers, dont quatre-vingt-cinq pour cent (85%) comptent moins de cinquante (50) employés. Donc on peut voir qu'une grande majorité de nos entreprises sont quasi d'une grosseur PME. Nous avons quelques grandes entreprises parmi celles-là.

910 Sur les trois cent cinquante (350) établissements, quarante-neuf (49) rejettent des eaux usées susceptibles de créer un impact significatif sur l'environnement. Peut-être une précision par rapport à ça, les quarante-neuf (49) entreprises qui rejettent, c'est un inventaire qui date je pense de

95, et qui avait été fait uniquement dans les municipalités qui avaient signé des programmes d'assainissement à ce moment-là.

915 Donc il y a possibilité, même si les municipalités qui n'ont pas signé à date des programmes d'assainissement sont quand même des petites municipalités, et qu'il y a peu de chances de retrouver des entreprises très polluantes dans celles-ci, mais il se peut que le quarante-neuf (49) soit un nombre minimum qui peut être légèrement différent, si on avait fait un inventaire dans l'ensemble des municipalités.

920 Au niveau donc du secteur secondaire, les fabriques de pâtes et papiers, c'est les fabriques de pâtes et papiers qui ont les volumes de rejets les plus importants, qui sont aussi les plus grandes utilisatrices d'eau. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

925 Vous retrouvez, à l'acétate suivant, l'ensemble des cinq (5) papetières que nous avons dans la région, avec la localisation ou l'origine du point de captage, le point de rejet, les débits d'effluents au niveau du rejet, de même que le type de traitement. Vous retrouvez ça dans le "Portrait" pour plus de détails.

930 Au niveau du secteur tertiaire, nous avons tenu à signaler, ce n'est pas un secteur très polluant parce que ce sont les services, commerces, institutions, par contre nous avons tenu à signaler la présence de six (6) ports d'importance dans la région, et on sait que dans ces ports-là, il se pratique du transbordement de matières premières, il se fait des réparations et de l'entretien de navires, ainsi que le transport de passagers par des traversiers, qui constituent les principales activités.

935 Nous avons, au niveau des problématiques spécifiques pour la région, une problématique au niveau des scieries. On retrouve une grande quantité de scieries, de l'ordre de cent trente (130) scieries, dans la région. L'implantation de plusieurs d'entre elles a été faite, dans le passé, à proximité de cours d'eau, ce qui amène une problématique particulière au niveau de la dégradation de rives ainsi que de la qualité de l'eau.

940 On retrouve, à certains endroits, des installations donc qui sont trop près des cours d'eau, et des entreposages de copeaux ou de bois qui sont faits à proximité de cours d'eau.

945 Les tourbières, sur le plan environnemental, l'exploitation de tourbières génère entre autres des poussières dans l'atmosphère et des matières en suspension dans l'eau. Les réseaux de drainage, également, abaissent la nappe phréatique dans les environs de ces tourbières-là et accélèrent l'écoulement des eaux.

955 Portrait agricole maintenant! Par rapport au Québec, la région du Bas-Saint-Laurent, on retrouve dans la région du Bas-Saint-Laurent six point neuf pour cent (6,9%) des fermes du Québec, neuf pour cent (9%) des superficies cultivées du Québec.

960 Si on parle maintenant de la région comme telle, nous retrouvons deux mille quatre cent quatre-vingt-deux (2482) fermes, ce qui correspond à quinze point six pour cent (15,6%) du territoire, incluant les petits boisés privés, et sept point trois pour cent (7,3%) de terre est en culture dans le Bas-Saint-Laurent.

 Au niveau des cheptels de différents ordres, deux cent soixante-treize mille quatre cent quelques bêtes de toutes sortes sont retrouvées à travers ces fermes-là.

965 Donc maintenant, on va changer un petit peu de domaine, je vous ai dit tantôt que j'étais encore responsable du secteur Faune et Parcs, donc on va parler un petit peu du portrait faunique. Le portrait faunique, dans la région, bon, dans la région, on dénombre quarante-huit mille (48 000) pêcheurs qui réalisent trois cent trente mille (330 000) jours de pêche. Les produits vedettes, au niveau de la pêche, on a l'omble de fontaine, le saumon de l'atlantique et le touladi.

970 Au niveau de l'omble de fontaine, qui est l'espèce par excellence dans la région pour la pêche sportive, cette activité génère des retombées économiques de l'ordre de deux millions de dollars (2 M\$) annuellement.

975 Les modifications d'habitats et l'introduction d'espèces compétitrices, tels que le meunier noir, la barbotte brune et la perchaude sont les principales menaces pour le développement des populations de cette espèce.

980 Le saumon atlantique est une espèce présente dans neuf (9) rivières de la région. La montaison annuelle dans les rivières se chiffre à plus de dix mille (10 000) saumons. La pratique de la pêche sportive du saumon génère dix-sept mille (17 000) jours de pêche, ainsi que des retombées économiques de l'ordre de quatre millions de dollars (4 M\$) annuellement.

985 Le touladi maintenant se retrouve dans seize (16) plans d'eau de la région. Cette espèce est surexploitée sur près de quatre-vingt-douze pour cent (92%) de la surface totale des lacs à touladi. Des mesures donc doivent être prises pour établir le niveau de population de cette espèce. On pratique donc des ensemencements, il y a des protections pour certaines gammes de tailles, on a fait une réduction dans le passé au niveau de la limite de prises qui est passée de trois (3) à deux (2), et pendant l'hiver, on a dû fermer la pêche sur les plans d'eau.

990 Nous avons actuellement un programme d'ensemencement qui fonctionne et qui va s'échelonner jusqu'à l'an 2010, pour repeupler les lacs à touladi.

995 Quelques aspects particuliers par rapport au portrait faunique, donc on a un réseau étendu de chemins forestiers, donc une superficie forestière de très grande importance, un réseau

forestier qui sillonne ce territoire qui nécessite la construction et l'entretien de nombreux ponts et ponceaux, pour traverser les cours d'eau.

L'aménagement de ces structures doit faire l'objet d'une attention particulière lors de leur construction, afin d'éviter des problèmes d'érosion. Lorsque ces aménagements-là sont mal faits, faits avec manque de précaution, on peut avoir des problèmes au niveau des habitats. Donc il est important de respecter ces règles-là.

Au niveau de la pêche commerciale, la pêche commerciale dans le Bas-Saint-Laurent se pratique dans le fleuve Saint-Laurent seulement, auprès de cinq (5) espèces que vous retrouvez sur l'acétate, donc l'esturgeon noir, l'éperlan arc-en-ciel, l'anguille d'Amérique, le poulamon de l'atlantique et également l'alse savoureuse.

Vous retrouvez, à l'extrémité de chacune de ces espèces, le nombre de permis et les quotas qui sont autorisés pour les prises.

Donc on retrouve, dans le Bas-Saint-Laurent, trois (3) bassins hydrographiques majeurs, on a le bassin du fleuve Saint-Laurent, le bassin de la baie des Chaleurs et le bassin du Nouveau-Brunswick. On retrouve donc, à l'intérieur des terres, une qualité d'eau qui permet la pêche, la villégiature, la baignade et le canotage.

Nous retrouvons, à plusieurs endroits, des infrastructures récréotouristiques. Le secteur montagneux de l'arrière-pays, si on peut dire, englobe de nombreux lacs accessibles pour la pratique de presque toute la panoplie des activités aquatiques.

Un grand nombre d'activités sont pratiquées en différents endroits sur le fleuve, le kayak de mer, la planche à voile, la navigation de plaisance, la chasse à la sauvagine de même que la pêche, qui figurent parmi les principales activités.

Dans les bassins qui se drainent vers le Nouveau-Brunswick ou la baie des Chaleurs, où l'industrie forestière domine, nous retrouvons davantage de grands lacs et de rivières à saumon.

Ça termine essentiellement le portrait.

Nous avons, en tout dernier lieu, indiqué certaines initiatives locales. D'abord, sur le premier acétate, nous retrouvons les projets d'envergure qui sont actuellement aux étapes d'évaluation environnementale, donc le premier projet qui est le dragage du chenal de l'estuaire de la rivière du Bic, par le comité du CLAM, que les gens connaissent.

C'est un projet qui a fait l'objet d'une étude d'impact qui est actuellement disons sur la glace, en attente d'une décision du comité pour les suites.

Et il y a un projet qui est en évaluation actuellement, projet SUNOQUE, qui est le creusage de deux (2) tranchées, sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, pour le passage d'un câble téléphonique sous-marin entre les villes de Rimouski et Baie-Comeau.

Quelques initiatives au niveau de la gestion des rivières, tantôt je vous ai parlé du bassin de la Fouquette, si la Commission veut qu'on en parle plus longuement, je pense qu'elle va nous le demander, et nous avons le Comité Kedgwick, où c'est des initiatives de gestion de pêche sportive et d'aménagement de rivières à saumon sur la pourvoirie Le Chasseur.

Madawaska, qui est un projet d'aménagement de l'habitat du poisson, piste cyclable et de sites ornithologiques historiques.

Et par la suite, vous allez rencontrer toutes les rivières à saumon qui sont sous gestion déléguée, donc la rivière Matane, la rivière Mitis, Matapédia, Patapédia, Causapsal, la rivière Ouelle, la rivière Rimouski.

Finalement, quelques projets de développement durable qu'on a tenu à signaler, et que je passerai sous silence à cette étape-ci, compte tenu que j'ai probablement dépassé mon temps.

Donc je remercie tout le monde d'avoir écouté attentivement cette présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci monsieur Gilbert. J'espère que tout le monde a écouté attentivement!

Alors je vous rappelle que si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès du secrétariat à l'arrière, et que l'ordre d'intervention sera normalement l'ordre d'inscription, à moins qu'il arrive des empêchements, par exemple quand on s'aperçoit qu'on doit renvoyer au lendemain des interrogations et que les gens insistent beaucoup.

Vous avez l'air beaucoup, monsieur Gilbert, à ce qu'on parle de la rivière Fouquette, et j'ai vu des gens sourire dans l'assemblée, alors je soupçonne qu'il y a du monde qui vont vouloir nous en parler, alors on va parler d'autre chose en attendant!

Merci pour les diapositives, elles sont très bonnes de région en région, c'est de valeur qu'on achève notre tournée!

J'observe que c'est le premier rapport qui nous signale des difficultés de respect du fameux règlement d'intervention en forêt, le RNI; c'est la première région qui nous signale que, voilà, on a des difficultés à mettre ça en oeuvre, et qu'il y a des problèmes à cet égard. Alors donc, il y aura là certainement des questions qui viendront.

J'aimerais juste, avant de commencer, essayer de clarifier une chose. Vous avez parlé de Saint-Modeste, de la rivière Verte et là, on ne sait plus, nous autres, si Saint-Modeste est le même cas qui est évoqué ici dans votre dossier, par rapport à Saint-Antonin et la rivière du Loup. Alors on se retrouve pas, nous autres.

Pouvez-vous nous faire le point, clarifier ça, s'il vous plaît?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, je pense que c'est normal que vous vous retrouviez pas, parce que la page 10 a été modifiée, on a modifié la dernière copie; les copies qui sont à l'arrière portent cette modification-là.

Alors on peut peut-être donner d'autres explications, Pierre.

PAR M. PIERRE GILBERT:

Oui, effectivement, il y a eu une erreur qui s'est glissée quand on a parlé de Saint-Antonin, c'était Saint-Modeste. C'est parce que le puits est à la limite des deux (2) municipalités, il y a eu une erreur qui s'est glissée.

Donc, on a fait la correction sur les copies qui ont été placées à l'arrière, l'erreur est corrigée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est pas un nouveau dossier, c'est le même dossier, mais c'est juste qu'Antonin est devenu Modeste.

PAR M. PIERRE GILBERT:

Tout à fait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

La même chose peut-être à vous signaler tout de suite, l'autre erratum, à la page 5, section 2.3, troisième paragraphe, alors enlevez les deux (2) dernières phrases du paragraphe, ces phrases sont:

"Enfin, Hydro-Québec gère les barrages Mitis supérieurs 1 et 2 qui retiennent le lac À-la-Croix; ce dernier a une retenue de quarante-cinq millions (45 M) de mètres cubes d'eau."

On va vous déposer cet amendement-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125 Bien ça, nous autres, on l'a. On a ça, mais on avait de la misère avec Saint-Antonin, devenu Modeste. Voilà!

 Je vous remercie aussi pour la précision sur la rivière Mitis, parce que ça m'intriguait beaucoup que cette fameuse rivière Mitis, dont on parlait ailleurs, n'était pas indiquée.

1130 Est-ce qu'il y a des gens d'inscrits à l'arrière? Point encore! Alors le temps qu'ils s'inscrivent, une petite question un peu pointilleuse, on va avoir du plaisir!

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aimerais vous ramener à la page 13, dans le tableau des cinq (5) fabriques de papiers.

J'aimerais mettre en relation ce tableau-là avec le tableau du volume des rivières, en page 4, et vous demander, à propos de - j'aurai deux (2) questions là-dessus. Premièrement, la Pâte Mohawk ltée de Saint-Antonin ne semble avoir aucun traitement de ses eaux et donc, j'aimerais savoir pourquoi, et deuxièmement, le F.F. Soucy inc., qui prend son eau dans la rivière du Loup, qui rejette dans la rivière du Loup, dont l'effluent final est de quatorze mille neuf cent cinq (14 905) mètres cubes par jour.

Comment cela, ça va-t-il avec le débit de la rivière du Loup, qui a un débit minimum, en temps d'étiage, à zéro virgule vingt-huit mètre cube-seconde (0,28 m³/s), et comment cela s'ajuste-t-il aux critères du Q-2-7 qui demande qu'on ne prenne pas plus de vingt pour cent (20%) de la rivière en période d'étiage; et comment quatorze mille neuf cent cinq mètres cubes-jour (14 905 m³/j) peuvent se marier avec zéro virgule vingt-huit mètre cube-seconde (0,28 m³/s).

C'est un peu technique comme question, mais je pense que c'est quand même important de voir...

PAR M. PIERRE GILBERT:

Effectivement, c'est très technique, je vais passer la parole à un collègue qui traite ce genre de dossier, Robin Harrisson va nous amorcer la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. ROBIN HARRISSON:

Monsieur le Président, F.F. Soucy s'alimente, c'est un débit mètres cubes par jour, donc il est évalué sur l'année qui s'est passée. En ce qui concerne l'alimentation, eux autres prennent la prise d'eau directement dans la rivière du Loup.

Moi, au niveau du point vingt-huit mètre cube-seconde (0,28 m³/s), je suis pas en mesure de vous faire l'évaluation, je sais pas si j'ai en main la possibilité ou quelque temps pour mesurer l'équivalent que ça donne en pourcentage...

PAR LE PRÉSIDENT:

Faites-le! Multiplier par soixante (60) secondes par minute, soixante (60) minutes pour faire une heure, et vingt-quatre (24) fois pour faire une journée, juste pour voir le Q-2-7 de ça, s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

Bon, on a fait le calcul, c'est que le débit minimum de la rivière du Loup, finalement, ça nous donne vingt-quatre mille deux cents mètres cubes-jour (24 200 m³/j).

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vingt-quatre mille deux cents mètres cubes-jour (24 200 m³/j), pour une utilisation par jour de quatorze mille (14 000), on est bien au-delà de ce qu'on appelle techniquement le Q-2-7, qui demande qu'on dépasse pas vingt pour cent (20%) de l'étiage de la rivière, si cette norme-là est correcte.

Pourriez-vous la vérifier, pas besoin d'avoir une réponse aujourd'hui. C'est juste que je suis intrigué par ça.

Voici une des réponses possibles, c'est que le lieu de mesure ne soit pas le lieu de la F.F. Soucy, et que le lieu de mesure dans la rivière soit plus en amont, de sorte que peut-être que là où est sur la rivière la F.F. Soucy, que la mesure est différente. C'est juste que j'essaie de voir l'applicabilité de ce que vous appelez le Q-2-7.

Juste pour expliquer aux gens, c'est des discussions qu'on a eues antérieurement. Normalement, c'est ainsi fait qu'une usine ne peut pas prendre plus que vingt pour cent (20%) du débit d'une rivière, et le calcul du débit de la rivière, c'est ce qu'ils appellent la formule Q-2-7, c'est-à-dire deux (2) années, sept (7) jours consécutifs. Et on peut pas prendre plus que vingt pour cent (20%) de ce débit-là.

C'est pour ça que là, je demande si la règle qui est utilisée pour extraire de l'eau d'une rivière, pour faire fonctionner une usine, si cette règle-là, dans ce cas-là, est appliquée.

Moi, j'ai fait le calcul sommaire, ça marchait pas. Alors je demande qu'on me donne des informations là-dessus. Il y a pas d'accusation, c'est juste pour clarifier les choses. Ça va?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Oui. Demain matin, nous allons vous revenir avec les réponses que vous souhaitez.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Gallichan!

PAR LA COMMISSAIREGALLICHAN:

Moi, monsieur le Directeur régional, monsieur Gilbert, je voudrais vous ramener à la page 11 du portrait municipal, une précision de mon côté aussi, c'est qu'on constate qu'il y aura aucun changement pour le raccordement à un réseau d'égout entre le 31 décembre 98 et le 31 décembre 99.

Est-ce que vous ou quelqu'un du ministère des Affaires municipales...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense que notre collègue du ministère des Affaires municipales pourrait répondre à cette question.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Ce qui arrive, c'est que ce qui a été comptabilisé, c'est ce qui s'est fait dans le cadre du PAEQ et du PADEM. On sait que dans le cadre du Programme PADEM, tous les projets doivent être terminés, réalisés d'ici le 31 décembre 99.

Donc concrètement, les projets en voie de construction étaient déjà connus au 31 décembre 98, alors c'est pour ça qu'entre cette année-là, 98-99, il y en a pas qui s'ajoutent.

Par contre, il y a le nouveau Programme, "Les Eaux Vives du Québec", qui a été instauré l'année dernière, et dans le cadre de ce programme-là, il y a cinq (5) projets qui ont actuellement fait l'objet d'une promesse d'aide financière, et qui vont voir leurs eaux usées également traitées à brève échéance.

Donc ce qu'on peut dire, c'est que d'ici le 31 décembre 99, il y aura pas de station supplémentaire, de municipalités qui vont voir leurs eaux traitées en plus, mais d'ici un an ou deux (2), il y a au moins cinq (5) autres municipalités qui vont voir leurs eaux traitées, parce qu'ils ont fait l'objet d'une aide dans le cadre du Programme "Les Eaux Vives".

PAR LA COMMISSAIREGALLICHAN:

Bon. Est-ce qu'à votre avis, puisque soixante-douze pour cent (72%) de la population est raccordée à un réseau d'égout, au début du même paragraphe:

"Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire que soixante-douze pour cent (72%) de la population de la région est raccordée à un réseau d'égout municipal."

1265 Est-ce que le Programme "Eaux Vives" vous apparaît suffisant? Vous dites qu'il y en aura cinq (5) autres?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

1270 Oui. Là, actuellement, il y a eu plusieurs demandes dans le cadre du Programme "Les Eaux Vives"; dans le cadre du Programme "Les Eaux Vives", on reçoit des demandes autant au niveau de l'aqueduc, des eaux usées, de la gestion des boues.

1275 Depuis un an que le programme est en vigueur, moins d'un an, à peu près, il y a eu cinq (5) projets qui ont été retenus dans le cadre du volet 2 du programme qui vise l'assainissement des eaux.

1280 Et de ces cinq (5) municipalités-là, je vérifiais tout à l'heure rapidement, si je me trompe pas, il y a quatre (4) municipalités qui vont également bénéficier d'aide pour la mise en place d'un réseau de collecte.

Donc on va voir, le soixante-douze pour cent (72%) de la population raccordée à un réseau, elle va accroître elle aussi grâce au Programme "Les Eaux Vives".

1285 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Ce chiffre-là va augmenter?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

1290 Ce chiffre-là va également augmenter, grâce au Programme "Les Eaux Vives", qui se veut finalement la continuité du Programme PAEQ et PADEM.

1295 Le Programme "Les Eaux Vives", l'objectif du ministère est de répartir l'enveloppe sur les années budgétaires 98-99, 99-2000, 2000-2001.

Alors là, on a une année budgétaire de passée, et on voit tout de suite qu'il y a cinq (5) autres municipalités qui vont s'ajouter à cette liste-là.

1300

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1305

Et pour bien expliquer le quatre-vingt-dix pour cent (90%) dont on parlait tout à l'heure, c'est quatre-vingt-dix pour cent (90%) de la population qui est raccordée, qui va traiter ses eaux, qui traite ses eaux depuis le 31 décembre 98?

1310

PAR Mme DENISE DUFOUR:

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1315

Et qui les traitera pour la fin de l'année présente.

Bon, d'accord, merci.

1320

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puisqu'on parle de ce programme, "Les Eaux Vives", est-ce que vous avez eu des demandes de subventions de la municipalité de Saint-Alexandre qui, d'après le document "Portrait régional", serait une des causes de l'état de la rivière Fouquette, dans la mesure où son système ne suffit pas à traiter les charges domestiques qui y sont acheminées?

1325

PAR Mme DENISE DUFOUR:

1330

Oui, effectivement, le dossier de Saint-Alexandre, c'est un dossier qui est bien connu au ministère, la Direction des infrastructures. C'est une municipalité qui a déjà fait une demande antérieurement dans le cadre du PADEM, peut-être dans le cadre du PAEQ, je le sais pas.

1335

Dans le cadre du Programme "Les Eaux Vives", je vais vérifier, elle s'est vu offrir une aide financière pour ajouter un système de déphosphatation, effectivement. Donc elle s'est vu offrir une aide financière, la date, c'est le 30 avril dernier, donc c'est quand même récent.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1340

De combien?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

1345

Trois cent onze mille cent dollars (311 100 \$). Ça, c'est le montant de l'aide, pour un projet de trois cent soixante-six mille dollars (366 000 \$).

Ça, c'est pour corriger, ajouter des travaux pour corriger le problème de phosphore, pour réduire le phosphore à la station municipale.

Je crois que parallèlement, l'industrie en question, l'industrie qui est mentionnée dans le document, fait également des travaux...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

On parle d'une laiterie et d'un abattoir?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

C'est ça. Je crois que ces industries-là font également des travaux de leur côté.

Et pour ce qui est de la station municipale, il y a un montant qui a été offert à la municipalité.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et est-ce que vous avez fait une évaluation technique des besoins; est-ce que l'intervention à l'égard du phosphore sera suffisante?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Je peux pas répondre précisément à cette question-là, mais je présume que oui, parce que dans le fond - évidemment, si le ministère fait une offre à une municipalité, c'est qu'on s'assure au départ que le projet qui va être réalisé va répondre aux exigences qui ont été fixées dans le cadre du projet. Donc je présume que oui, mais je n'ai pas les données techniques à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

Alors puisqu'on a ouvert cette question-là, monsieur Gilbert.

PAR M. PIERRE GILBERT:

Ça m'amène à vous parler du bassin de la rivière Fouquette.

Mais juste avant de passer la parole à mon collègue, peut-être vous dire, l'intervention dans le bassin de la rivière Fouquette se fait via un comité de bassin, et ça se fait à différents niveaux. Ça se fait au niveau municipal, il y a des correctifs qui s'apportent actuellement, que ce soit au niveau industriel, que ce soit au niveau agricole. C'est là l'intérêt, et les citoyens sont impliqués dans le dossier également.

Au niveau des améliorations, on parle du système de déphosphatation, effectivement, la municipalité aura à implanter son système de déphosphatation pour corriger ce qu'il y aura de résidu qui aura pas été corrigé déjà au départ par les industries elles-mêmes.

1395 Au niveau de l'abattoir, nous avons délivré des autorisations, il y a quelque temps, pour l'implantation d'un système de traitement de ses eaux usées, il y aura quand même un rejet phosphore au niveau de l'effluent municipal, qui va être repris en charge à ce moment-là par le système de traitement de la municipalité.

1400 Et au niveau de la laiterie qui, elle aussi, a fait des efforts pour changer ses procédés de façon entre autres à utiliser des savons qui étaient sans phosphate, on a vu des diminutions fort importantes. Bon!

1405 Ça, c'est un point de vue. Au point de vue agricole, également, nous avons fait l'ensemble de l'inventaire des producteurs agricoles, nous avons identifié les problématiques, et nous travaillons en collaboration avec ces gens-là pour corriger la situation.

1410 Maintenant, je pense que là, ce serait peut-être le temps pour mon collègue Guy Verreault, qui a été l'instigateur de ce comité de bassin là, parce que la problématique de base était une problématique de survie d'une frayère à éperlan, et je pense, étant donné que c'est lui qui a la primauté de ce projet-là, je vais le laisser en parler allègrement, pour les cinq (5) ou dix (10) prochaines minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Alors monsieur Verreault!

PAR M. GUY VERREAULT:

1420 Oui, je vous remercie. Je vais vous faire, en fin de compte, un résumé de ce qu'on vous a déposé un peu plus tôt au niveau du bassin de la rivière Fouquette.

1425 À l'époque, en 1996, le ministère de l'Environnement et de la Faune a suscité la formation et le support de ce comité de bassin. Ça avait un but essentiel, c'était d'améliorer la qualité de l'eau et, par la suite, la préserver. En raison principalement de la mauvaise qualité qu'on y retrouvait, et surtout de l'importante frayère à éperlan arc-en-ciel qu'on retrouve à son embouchure.

1430 L'éperlan arc-en-ciel, pour faire une histoire courte, c'est une espèce qui vit en estuaire, en eau salée, qui va se reproduire obligatoirement en eau douce. Il existe très peu de tributaires qui permettent la reproduction de l'éperlan, il en reste trois (3) sur la rive sud du Saint-Laurent, la rivière Fouquette, rivière Ouelle et un petit ruisseau à Beaumont, le ruisseau de l'Église.

Rivière Fouquette représente environ près de trente pour cent (30%) des superficies de frayères, donc c'est relativement important.

1435

Donc, nous avons le choix de laisser perdurer la situation ou de s'en attaquer. La façon de s'attaquer à la situation de la rivière Fouquette, on avait plusieurs avenues, celle qu'on a privilégiée était l'avenue d'une concertation des différents intervenants du milieu, par une approche de gestion intégrée, au niveau du bassin versant.

1440

En fin de compte, la gestion intégrée au niveau du bassin versant était, pour nous, la seule solution qui pouvait régler les problèmes de mauvaise qualité de l'eau.

1445

Pour créer ce comité de bassin là, nous avons fait appel aux différents représentants du milieu, donc nous avons pris tous les leaders de la communauté locale, donc on avait des représentants de la Fédération, de l'Union des producteurs agricoles de la Côte-du-sud, on en a aussi du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. On a, bien entendu, la Municipalité régionale de comté de Kamouraska, et les municipalités concernées par le bassin versant, elles sont quatre (4).

1450

Il y avait aussi les comités de citoyens locaux, et enfin, en support à ces gens-là, il y avait trois (3) ministères, donc le ministère de l'Environnement, Faune et Parcs, ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

1455

C'était beau de faire des réunions, mais il y a pas juste ça qui s'est fait, il y a eu des actions comme telles qui ont été faites sur le territoire. La première action visait essentiellement à réaliser un inventaire des différentes sources de contamination, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses, de façon à essayer d'apporter une pondération sur les actions qu'on allait mener par la suite.

1460

Il a un portrait environnemental des différents secteurs d'activités qui a été réalisé, donc au niveau agricole, au niveau municipal, au niveau industriel, au niveau faunique, et surtout par rapport à l'éperlan qui venait fréquenter cette rivière-là.

1465

Par la suite, il y a eu l'initiation, tout dernièrement, des premières mesures correctrices, suite aux problèmes qui ont été identifiés. Donc tant au niveau de l'habitat, tant au niveau municipal, industriel qu'agricole. Donc après seulement trois (3) ans d'existence, le comité commence déjà à fournir des réalisations concrètes, qui devraient améliorer la qualité de l'eau.

1470

Si vous voulez plus d'informations, vous pourrez en retrouver là-dedans, mais c'est essentiellement le portrait global de cette activité qu'on fait, au niveau du bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Juste une petite chose, dans le "Portrait régional", en page 7 justement, avant de parler des modifications qui sont apportées, on signale que le régime hydrique de la rivière a été fortement perturbé par le drainage.

Est-ce qu'il y a eu des corrections qui ont été apportées au drainage, ou est-ce que la modification au régime hydrique est permanente sur la rivière? Et est-ce que cette modification-là empêche ou diminue la capacité, pour l'éperlan arc-en-ciel, de venir se reproduire dans la rivière?

PAR M. GUY VERREAULT:

D'accord. Les travaux de rectification de drainage qui ont été apportés dans la rivière Fouquette ne sont pas corrigés pour l'instant.

Il faut dire que le grand problème de la rivière Fouquette n'est pas tellement une question de débit; c'est un problème, mais le problème principal n'est pas une question de volume d'eau, c'est une question de qualité d'eau.

Quatre-vingts pour cent (80%) de la charge en contaminants pour la rivière origine essentiellement des équipements de la municipalité de Saint-Alexandre, donc c'est sur ça que les premiers travaux qui sont en train de se faire vont viser.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Est-ce que vous pouvez me dire la quantité de personnes qui demeurent à Saint-Alexandre?

PAR M. GUY VERREAULT:

Je crois que c'est environ douze cents (1200) personnes, qui sont raccordées au réseau, mais je pourrais vérifier et vous apporter des précisions.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mille deux cents (1200) personnes?

PAR M. GUY VERREAULT:

Je crois, mais on l'a je pense dans le document, il faudrait que je vérifie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça va.

C'est que j'essaie de voir l'ampleur des travaux de trois cent soixante mille dollars (360 000 \$) par la municipalité, pour mille deux cents (1200) personnes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Les quatre (4) autres municipalités dont il est question, qui touchent ou enfin, qui se retrouvent dans le bassin de la rivière Fouquette, est-ce que les eaux usées de ces municipalités aussi vont dans la rivière?

PAR M. GUY VERREAULT:

Non, madame. Il y a seulement les eaux usées de la municipalité de Saint-Alexandre.

Les autres municipalités sont excentriques au bassin, vont toucher au bassin surtout au niveau de leurs résidences, entreprises agricoles, mais il y a pas vraiment - le centre des villages est à l'extérieur du bassin versant. Donc les eaux usées ne sont pas rejetées dans ce bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Votre comité, il a travaillé pendant combien de temps?

PAR M. GUY VERREAULT:

Le comité a été formé en 1996, donc ça fait trois (3) ans maintenant qu'on travaille en concertation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il travaille d'une manière permanente?

PAR M. GUY VERREAULT:

Il travaille d'une manière permanente, oui, il y a des réunions qui se font relativement régulièrement, quatre (4) à cinq (5) réunions par année.

Il y a un support au niveau du secrétariat, au niveau de la recherche, au niveau de l'animation qui est apporté par le ministère chez nous, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors dans le cadre du Plan Saint-Laurent?

1560 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Oui.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes un ZIP, à ce moment-là?

PAR M. GUY VERREAULT:

1570 Non, il y a pas de ZIP encore dans le Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais votre ministère apporte le soutien scientifique, le soutien de secrétariat.

1575 Est-ce que la responsabilité du comité, c'est-à-dire son organisation, la gestion de ses réunions, est-ce que c'est assumé aussi par le ministère ou si c'est quelqu'un du milieu qui assume la responsabilité?

1580 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Il faut préciser que le ministère est là seulement en support aux organismes, mais c'est pas le ministère qui gère le comité.

1585 Dans la composition du comité, au niveau du conseil d'administration, les ministères provinciaux sont totalement absents, et ils sont là seulement en support et n'ont pas droit de vote.

Donc c'est vraiment les organismes du milieu et les citoyens qui gèrent ce comité.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Ces organismes du milieu, vous m'avez dit que c'est l'UPA, c'est le Conseil régional de l'environnement, c'est la MRC de Kamouraska, les quatre (4) municipalités et les associations de citoyens?

1595 **PAR M. GUY VERREAULT:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Et tous ces gens-là ensemble ont formé comme une corporation indépendante?

PAR M. GUY VERREAULT:

1605 Oui. Ils ont formé le Comité de bassin de la rivière Fouquette, qui est légalement constitué.

PAR LE PRÉSIDENT:

1610 Il y a eu consensus sur les solutions qui ont été élaborées?

PAR M. GUY VERREAULT:

1615 Oui, il y a consensus sur les solutions. Il y a eu consensus, de toute façon, au départ, sur les problèmes, c'était le premier consensus.

 Une fois que le consensus a été adopté sur les problèmes, il y a eu consensus aussi sur les solutions à apporter et sur les responsabilités de chacune des parties.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 O.K. Quand est arrivé le moment de faire trois cent soixante mille dollars (360 000 \$) de travaux à Saint-Alexandre, dont trois cent onze (311 000 \$) sont subventionnés, donc un cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) à déboursier de la part d'une municipalité peu peuplée, est-ce qu'il y a eu un règlement d'emprunt et est-ce que les gens ont demandé, se sont opposés à d'éventuelles augmentations de taxes pour les travaux entrevus?

 Comment ça s'est passé?

PAR M. GUY VERREAULT:

1630 Je peux pas répondre à ça, mon cher monsieur, j'ai aucune information sur la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Ça va.

 Je pense que madame Dufour veut parler de ça.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

1640 Les demandes de règlement d'emprunt par les municipalités sont faites directement au ministère des Affaires municipales. Je possède pas cette information-là, mais de par la date de la promesse, c'est quand même assez récent, j'ai l'impression que c'est une démarche qui va se faire

1645 très prochainement par la municipalité.

J'ai pas l'information si elle a déjà adressé une demande de règlement d'emprunt.

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Il y a peut-être pas eu de règlement d'emprunt.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

1655

Il y en a peut-être pas eu également, si elle avait déjà un surplus accumulé, par exemple.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1660

Monsieur Verreault, quel est l'horizon, quel est l'échéancier?

Parce qu'on s'est rendu compte que dans le cas de la rivière Boyer, les actions ont été trop tardives, finalement, l'éperlan a abandonné la frayère.

1665

Quel est le risque, là, sur quel horizon de temps vous travaillez?

PAR M. GUY VERREAULT:

1670

D'après nous, le risque est important, donc l'horizon est réduit.

Étant donné que c'est relativement différent entre la rivière Boyer et la rivière Fouquette, la rivière Boyer fait appel surtout à de la pollution d'ordre diffus, dans le cas de la rivière Fouquette, c'est une pollution d'ordre ponctuel principalement, pour quatre-vingts pour cent (80%) de la charge, donc les travaux, on s'oriente sur cette charge ponctuelle qui est l'émissaire des étangs usés de la municipalité.

1675

Et on s'attend de réaliser, si tout va bien, d'ici un horizon de trois (3) ans.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1680

Trois (3) ans.

Vous avez aucun doute sur le diagnostic, c'est à quatre-vingts pour cent (80%) provenant du réseau de Saint-Alexandre?

1685

PAR M. GUY VERREAULT:

Pour l'instant, on a aucun doute sur le diagnostic.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1690

Quel est le statut de cette frayère-là, puisqu'il y en a très peu; est-ce qu'elle a un statut national, est-ce qu'il y a un statut protégé, est-ce qu'il y a une classification quelconque d'une frayère qui doit certainement contribuer à la biodiversité, puisque c'est une espèce différente?

PAR M. GUY VERREAULT:

1695

Non, il n'y a pas de titre particulier pour cette frayère-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1700

Dans votre approche de gestion par bassin, est-ce que vous avez identifié des conflits d'usages?

PAR M. GUY VERREAULT:

1705

Il y a pas de conflit d'usages qu'on a identifié comme tel, parce qu'il n'y a pas vraiment d'usages de la rivière, soit pour la pêche ou la baignade. Donc il y a pas de conflit d'usages, si ce n'est qu'un conflit entre un poisson et l'ensemble des activités.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1710

Il y a pas de conflit d'usages parce qu'il y a pas d'usage.

Le drainage qui a été effectué par le passé, c'est un drainage à des fins agricoles, j'imagine, et est-ce que des aménagements correctifs sont envisagés?

1715

PAR M. GUY VERREAULT:

Pour l'instant, il y a pas de traitements correctifs qui sont envisagés, parce qu'on n'en est pas rendu là.

1720

Comme je vous disais tantôt, on va s'attaquer beaucoup plus à la qualité de l'eau, dans un premier instant, parce que c'est le noyau dur pour sauver la frayère à éperlan.

Bien entendu, une fois cette action réalisée, c'est évident que les travaux vont se porter aussi sur l'habitat et sur le régime hydrique.

1725

Mais pour l'instant, on va vraiment au plus pressant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1730

J'imagine que le comité va poursuivre son action après la résolution du problème actuel, et va se convertir en comité de gestion permanent?

1735 **PAR M. GUY VERREAULT:**

On espère bien.

1740 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que vous appliquez les principes, à peu près les mêmes principes que le COBARIC?

1745 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Je suis pas vraiment au fait des activités de COBARIC. Ce qu'il faut dire, c'est qu'on a affaire à un très petit bassin versant, soixante-dix (70) kilomètres carrés, et on a une source ponctuelle, aussi, qui est bien identifiée, donc les travaux sont beaucoup plus précis, dans le cas de ce petit bassin là, que ça pourrait être sur le COBARIC, dont je connais pas vraiment les objectifs.

1750 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que dans le bassin versant, vous considérez également les eaux souterraines?

1755 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Pour l'instant, on ne considère pas les eaux souterraines.

1760 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765 Alors pause santé d'une dizaine de minutes.

Je rappelle aux gens qui veulent poser des questions de s'inscrire à l'arrière, auprès de notre secrétariat. Et de toute manière, si vous avez pas de question, la Commission va continuer, elle en a un certain nombre.

1770 À tantôt!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1775

REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

S'il vous plaît! Alors donc, s'il y a des gens qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez auprès du secrétariat à l'arrière.

1785

Passons donc, si vous voulez, monsieur le Directeur, à la page 16 du document, et j'aimerais que vous me parliez du RNI, c'est-à-dire le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier.

1790

Tout au long de cette audience, beaucoup d'intervenants sont venus nous dire leurs inquiétudes à l'égard de la gestion de la forêt et par rapport à l'impact de l'exploitation des forêts sur le régime hydrique, soit sur la cueillette du bois elle-même, soit sur les problèmes liés aux routes forestières qui sont, semble-t-il, un des impacts les plus importants, soit aussi sur l'application des normes d'intervention en milieu forestier.

1795

Comme vous avez une problématique qui est assez nuancée là-dessus, que vous indiquez des observations sur le terrain, j'aimerais en savoir un peu plus sur le diagnostic que vous portez sur la manière qu'on a d'exploiter la forêt et les manières d'intervenir qu'on a lorsqu'on fait des interventions, justement, dans ce domaine-là.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1800

Pour répondre à ces interrogations-là, je passerais la parole à mon collègue, Alain Lachapelle, qui va vous préciser l'information.

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

1805

Bien, comme on l'a indiqué dans le portrait faunique de la région, l'omble de fontaine est omniprésente dans la région. Cette espèce-là colonise la plupart des ruisseaux, des rivières de la région, donc elle est omniprésente sur l'ensemble du réseau hydrographique du Bas-Saint-Laurent.

1810

Donc ça devient une préoccupation permanente qu'il faut avoir à l'esprit de s'assurer que les travaux de traverses de cours d'eau avec ponts et ponceaux soient faits dans les règles de l'art.

1815

Il y a beaucoup d'intervenants en milieu forestier, beaucoup de contracteurs, beaucoup de sous-contractants aussi qui interviennent, et puis la qualité des ouvrages dépend de la préoccupation que ces gens-là peuvent avoir face à l'espèce ou même la sensibilisation qu'ils peuvent avoir face à l'espèce.

C'est dans ce sens-là qu'au début de l'application du RNI, il y a eu des rencontres des industriels et des contracteurs, pour sensibiliser les personnes à la bonne pratique, comment faire des ponts et ponceaux, ou comment les installer correctement.

C'est le MRN, dans le fond, qui a pris le leadership par rapport à ça; Faune et Parcs s'est associé à cette démarche-là, et puis Faune et Parcs a aussi l'intention de récidiver dans ce sens-là, pour faire une autre séance de sensibilisation auprès des contracteurs, pour que l'érection des ponts et ponceaux se fasse correctement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Le point le plus critique pour vous, c'est les ponts et les ponceaux?

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

C'est un élément critique, parce qu'on empiète dans l'habitat du poisson, il faut s'assurer donc que le poisson puisse traverser de façon correcte ces ponceaux-là. Il faut s'assurer que les ponceaux soient pas sur des frayères.

Il faut s'assurer aussi qu'il y ait le moins d'érosion possible, lorsque vient la crue des eaux par exemple, s'assurer qu'il y ait le moins de matières en suspension possible qui peuvent colmater les frayères ou même altérer, si on peut dire, les matières en suspension dans l'eau, ou augmenter les matières en suspension dans l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors si je comprends bien, l'impact principal, c'est l'érosion?

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

Oui, c'est l'érosion, parce qu'il faut s'assurer que les ponceaux sont de bonne dimension, sont installés correctement, sont consolidés pour faire en sorte qu'il peut supporter la crue des eaux.

Donc c'est l'ensemble de ces éléments-là qui doivent être pris en compte lors de l'installation de ces infrastructures-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et si ces infrastructures ne sont pas correctement construites, donc on assiste à un apport de sédiments dans le milieu aquatique, et quel effet ça a sur l'espèce. On parle de l'omble de fontaine, l'omble de fontaine c'est la truite mouchetée?

1860 **PAR M. ALAIN LACHAPELLE:**

Oui.

1865 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors ça produit quoi, un apport de sédiments?

1870 **PAR M. ALAIN LACHAPELLE:**

Bien, l'effet le plus direct, c'est l'amoncellement si on peut dire de sédiments sur certains secteurs de rivière, qui peut faire en sorte qu'il y a un colmatage, et ça perturbe finalement l'habitat qui peut être utilisé comme frayère. Ça peut être un des éléments.

1875 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc ça empêche la reproduction du poisson?

1880 **PAR M. ALAIN LACHAPELLE:**

Ça peut nuire, dans certains secteurs, à la reproduction.

1885 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

Est-ce qu'il y a des aménagements qui sont prévus pour atténuer ou empêcher l'érosion causée par les chemins forestiers ou par les ponceaux qui, dans le passé, auraient été mal construits ou seraient déficients?

1890 **PAR M. ALAIN LACHAPELLE:**

Bien ça, c'est plus de la responsabilité du MRN, dans le sens que lorsqu'il y a des constats que des équipements sont déviants ou déficients, à ce moment-là il y a des actions qui sont prises pour corriger la situation.

1895 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce que le ministère de l'Environnement peut donner des contraventions, dans des cas de non-conformité?

1900

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

1905 Je vais laisser parler monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910 Vous osez pas dire oui, mais le Directeur régional opine de la tête, oui.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1915 Oui, effectivement, les contrôles qui sont faits en forêt, sur le territoire public, à ce moment-là sont faits par nos agents de conservation qui peuvent effectivement donner des infractions, pour des interventions dans des habitats, des interventions qui sont pas correctes et conformes, qui mettent en péril finalement ces habitats-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1920 Donc, c'est des infractions avec des amendes à payer?

PAR M. PIERRE GILBERT:

1925 Je pense que oui, effectivement.

Et là, je vais regarder dans la salle, parce que j'ai un agent de conservation qui me dit que oui; peut-être qu'il pourrait directement parler à la Commission, par rapport à ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1930 Oui, venez donc, monsieur, au micro ici.

1935 Alors un agent de conservation sans uniforme et sans arme. Quel est votre nom, s'il vous plaît?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

Marc-André Leblanc.

1940 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

1945 Alors de fait, est-ce que des contraventions ont été données, dans des cas d'aménagements incorrects de chemins forestiers par exemple?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

1950 Depuis deux (2) ans qu'on applique, deux (2) ans, à peu près deux (2) ans qu'on applique le RNI, plusieurs rapports d'infractions ont été faits, mais comme il y a eu des corrections apportées dans la majorité des cas, il y a pas eu de poursuite intentée à la Cour. Donc il y a pas eu d'amende d'imposée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1955 Alors le constat a permis la correction de l'aménagement en question?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

1960 C'est ça. On a eu la collaboration de l'intervenant, du forestier, ou d'une autre personne, et puis ils ont apporté les correctifs nécessaires.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1965 Et ça, c'est uniquement dans les forêts publiques?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

1970 Exactement. Dans les forêts publiques, et nous, les agents de conservation de la faune, on intervient uniquement, aussi, dans l'habitat du poisson. C'est pas tous les cours d'eau dans lesquels on retrouve du poisson.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1975 Seulement les cours d'eau qui sont poissonneux?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

C'est ça, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1980 Et comment vous qualifieriez la situation actuelle, en forêt; est-ce que c'est convenable, est-ce que c'est inquiétant, est-ce qu'il y a eu des grosses améliorations?

1985

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

1990

Depuis l'application du RNI, il y a eu des améliorations. Évidemment, il y a encore de la sensibilisation à faire. Comme disait mon confrère Alain Lachapelle, il y a de l'information, il faut sensibiliser les gens encore.

1995

Mais il y a de l'amélioration, par contre, par rapport à ce que c'était auparavant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

2000

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que les normes proposées par ce règlement-là, ces normes-là vous semblent adéquates par rapport aux objectifs que vous visez?

2005

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

C'est un peu difficile à répondre à cette chose-là, est-ce qu'on me demande mon opinion personnelle?

2010

Lorsque les ponts et ponceaux sont faits correctement, en respectant les normes qui sont, mettons, qu'on ne peut pas réduire le cours d'eau de plus de vingt pour cent (20%) à partir de la ligne des hautes eaux, et qu'on a bien établi la ligne des hautes eaux, généralement ces ponceaux-là vont résister aux crues printanières et tout. Donc il n'y aurait pas de problème, si on respectait ça.

2015

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Quand vous donnez un avis d'infraction, est-ce que vous faites un suivi par la suite, dans le temps?

2020

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

Il y a entente entre Faune et Parcs, entre le ministère de l'Environnement et Faune et le ministère des Ressources naturelles sur l'application de ce règlement-là.

2025

Généralement, pour les industriels, les forestiers, c'est les gens du MRN qui interviennent. Ils interviennent auprès de l'industriel et lui demandent de corriger, si le ponceau ou le pont n'a pas été fait correctement, et s'il y a correctif, ça s'arrête là.

2030

Et s'il n'y a pas correctif et si c'est dans l'habitat du poisson, c'est auprès de nous, on nous transmet le dossier pour continuer l'enquête et tenter les poursuites s'il y a lieu.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous avez des informations additionnelles sur cette question?

PAR M. PAUL MEUNIER:

Oui, ce qu'on pourrait dire, ce qu'on avait amorcé à Sept-Îles, c'est qu'il y a un programme pour vérifier, si on veut, la performance de l'application du RNI qui a été en cours.

En 1998, dans toutes les directions régionales, il y a eu des enquêtes qui ont été faites sur le terrain, entre autres en Gaspésie, lors de la rencontre, la Direction régionale nous avait informés qu'elle avait inventorié la totalité des ponceaux qui étaient sur le territoire, pour le bilan qui avait été fait.

Le bilan global de conformité environnementale, pour l'ensemble des paramètres mesurés, qui étaient les traverses de cours d'eau, les ponceaux, le respect des bandes riveraines, etc., s'établissait à environ quatre-vingt-douze point quatre pour cent (92,4%).

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Quatre-vingt-douze point quatre pour cent (92,4%) de conformité?

PAR M. PAUL MEUNIER:

De conformité avec les normes.

Le même travail a été fait aussi en région par la Direction régionale, et puis je pourrais laisser ici à mon collègue le soin de vous donner un peu plus de détails.

PAR M. DONAT LANGLOIS:

Oui. On a des équipes affectées au contrôle de l'application du RNI; j'ai malheureusement pas les données de résultats de nos observations, ni la quantification des efforts qu'on a mis dessus, mais je pourrais vous apporter ça demain après-midi, quand ça va recommencer.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puisque vous l'offrez si généreusement, nous l'acceptons.

Monsieur Lachapelle, il y a sûrement des cours d'eau à potentiel étiologique qui coulent dans des forêts privées, comment se fait le contrôle ou l'intervention à ce moment-là?

2075

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

En forêt privée, il y a beaucoup de lots qui sont sous gestion, si on peut dire, qui font appel à des firmes pour faire de l'aménagement des cours d'eau, et puis souvent fois, ils ont les conseils d'ingénieurs qui sont offerts aux propriétaires pour faire les ponceaux selon les règles de l'art.

2080

Je dirais que la majorité des travaux qui se font sur les lots qui sont sous gestion se font selon les règles de l'art, à cause de ce fait-là.

2085

Pour ce qui est des lots qui sont pas sous aménagement ou sous gestion, je pourrais pas vous répondre par rapport à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et vous, comme responsable des ressources fauniques, est-ce que vous vérifiez quand même ces travaux d'ingénierie là?

2090

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

Non; sur les lots privés, d'aucune façon.

2095

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Aucune implication du gouvernement, de quelque façon que ce soit?

2100

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

Pas Faune et Parcs.

2105

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans qu'il y ait vérification, est-ce que vous avez des observations que vous pouvez faire, est-ce que vous constatez par exemple le résultat des interventions en termes de destruction de frayères ou de baisse de productivité des habitats?

2110

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Peut-être une précision, monsieur le Président. Lorsqu'on est en forêt publique, c'est le Règlement sur les normes d'intervention qui s'applique en vertu de la Loi sur les forêts, mais

2115 lorsqu'on est en terre privée, c'est la Politique de protection des rives qui va s'appliquer, pour la protection des cours d'eau.

Et on inscrit nommément, dans la politique, cette application-là qui est différente.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je la pose en termes de résultats dans le milieu, moi.

2125 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Alors du point de vue d'une rivière à potentiel, supposons une rivière à potentiel pour l'omble de fontaine qui coule dans une forêt privée, dans la perspective où c'est le Règlement sur la protection des rives qui s'applique, quelle vérification ou contrôle ou suivi faites-vous, à ce moment-là?

2130 **PAR M. ALAIN LACHAPELLE:**

Faune et Parcs en fait pas.

2135 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Encore là, monsieur le Commissaire, la Politique de protection des rives, c'est de juridiction municipale. Donc le contrôle qu'on fait, c'est de s'assurer de l'intégration de cette politique-là dans les schémas d'aménagement, donc c'est cette vérification-là qui est faite.

2140 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, mais il reste que la responsabilité de la faune et les habitats, ça doit être difficile de s'assurer que c'est pris en compte par le schéma d'aménagement.

2145 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

Écoutez, peut-être au niveau des contrôles, tous les contrôles qui se font au niveau de Faune et Parcs sont faits par le service de la conservation de la faune.

2150 Peut-être qu'on pourrait demander à Marc-André, qui est agent de conservation, il nous a expliqué un petit peu comment il intervenait sur la forêt publique, en cours d'eau privé, à ce moment-là, de quelle façon vous agissez?

2155

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

2160 En forêt privée, en forêt privée ou en milieu agricole, ou en milieu privé, si le cours d'eau, le lit du cours d'eau est de tenure publique, c'est ce qui arrive assez souvent, il y a le Règlement sur les habitats fauniques qui peut s'appliquer à cet endroit-là.

2165 En ce qui concerne les ponts et ponceaux, ça ressemble un peu à ce qui est prévu déjà au RNI, O.K., et s'il y a d'autres interventions, comme de reprofiler un cours d'eau, bien, ça prend une autorisation en vertu de ce règlement-là. On peut donc intervenir si la personne n'a pas obtenu d'autorisation.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2170 Donc la poignée, pour utiliser un langage commun que vous avez, c'est le Règlement sur les habitats fauniques principalement?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

2175 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2180 Qui a des dispositions qui ressemblent à celles du RNI?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

2185 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2190 Sur les ponceaux et les traverses de cours d'eau.

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

2195 Il y a aussi la Loi sur les pêches.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2200 La Loi sur les pêches?

PAR M. MARC-ANDRÉ LEBLANC:

Sur les pêches, une loi fédérale qui, elle, s'applique dans tous les cours d'eau où il y a du poisson, qu'ils soient de tenure publique ou privée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

Est-ce que du côté du gouvernement fédéral, vous avez une intervention à ce titre-là?

PAR M. DANIEL HARDY:

Ce que je pourrais rajouter, c'est qu'effectivement la Loi sur les pêches a des dispositions qui prévoient la protection de l'habitat du poisson indifféremment de la tenure du fonds de la rivière ou du cours d'eau. Partout où il y a habitat du poisson, la Loi sur les pêches s'applique, aussi bien en eau douce qu'en eau salée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors c'est intéressant, c'est une bonne idée d'avoir amené un agent de conservation de la faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme quoi, des fois, les responsabilités sectorielles, c'est intéressant et ça permet de découvrir de nouveaux aspects.

Juste une petite vérification, en fermant ce dossier-là, monsieur Lachapelle. Est-ce que l'observation que vous faites par rapport à l'application du RNI en forêt publique, vous avez dit que vous donniez de la formation à l'égard des intervenants, est-ce que vous avez l'impression que ce règlement-là est en train de s'implanter sérieusement, et que les efforts - au fond, est-ce qu'on est devant des "jobbers" inconscients qui font n'importe quoi jusqu'à temps qu'on les ramène à l'ordre ou est-ce que vous avez l'impression que le milieu est en train d'incorporer de nouvelles pratiques, et que vos efforts éducatifs commencent à porter fruit?

PAR M. ALAIN LACHAPELLE:

Je suis convaincu de ça. C'est-à-dire que c'est quand même relativement récent, si on peut dire, l'application de ça, il y avait déjà eu de la formation au départ, et puis Faune et Parcs est intéressé à redonner d'autres formations pour rejoindre le plus de contracteurs possible, si on peut dire, parce que c'est au niveau du terrain que les décisions se prennent et que les choses se font comme il faut.

2245 Mais pour répondre précisément à votre question, je pense que ça s'améliore d'année en année, et il faut voir ça de façon positive, à cet égard-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Est-ce qu'on verra une aurore boréale? Monsieur Meunier, oui.

PAR M. PAUL MEUNIER:

2255 J'aurais peut-être un complément d'information, j'aimerais rappeler aussi que le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles; que les programmes de formation, les programmes de sensibilisation sont établis au ministère des Ressources naturelles, et puis aussi en participation ou en collaboration avec mon collègue de Faune et Parcs.

2260 Mais l'application globale du règlement et l'évaluation des performances, c'est de la prérogative du ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 C'est très bien. Alors merci monsieur.

LES COMPTEURS D'EAU LECOMTE

PAR LE PRÉSIDENT:

2270

Alors j'invite monsieur Gilles Guérin, s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Guérin.

2275

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Bonjour. Bon, bien, comme vous l'avez vu, mon nom est Gilles Guérin, je suis des Compteurs d'eau Lecomte de Saint-Hyacinthe, manufacturier de compteurs d'eau québécois depuis 1981.

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous de l'ouvrage?

2285

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Oui. Bien, on aimerait en avoir un petit peu plus! Ça va venir peut-être dans les prochaines années.

2290

Alors ma question est la suivante, on parle de protection, d'économie, de gestion de l'eau potable de plus en plus, j'aimerais savoir si vous êtes au courant que la Régie du bâtiment du Québec impose une taxe supplémentaire de quatorze dollars et soixante (14,60 \$), sous forme de déclaration des travaux bien entendu, sur chaque installation de compteur d'eau.

2295

On vit présentement cette situation avec la Ville de Chicoutimi. Alors en ce sens, j'aimerais savoir ce que vous suggéreriez, soit pour récupérer ces taxes ou, bon, quelle démarche pourrait-on entreprendre avec la Ville.

2300

On sait que le gouvernement peut légiférer sur ce point, afin que les municipalités et-ou les entrepreneurs soient exempts de ces taxes, alors en ce sens, j'aimerais savoir ce que vous suggéreriez pour être exempt ou récupérer ces dites taxes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305

C'est parce que c'est intéressant comme question. Vous, qu'est-ce que vous en pensez? Expliquez-moi ça, c'est la première fois que quelqu'un vient nous dire - les nouvelles qu'on a là-dessus, c'est que les compteurs d'eau, c'est discuté, il y a des gens pour, il y a des gens contre, et on sait que les municipalités peuvent installer des compteurs d'eau si elles le désirent.

2310 Mais moi, j'apprends qu'il y avait une taxe là-dessus. Alors expliquez-moi un peu votre point de vue, et quels sont les mécanismes qu'on pourrait mettre en oeuvre. Parce qu'a priori, c'est pas une chose qu'on doit chercher à interdire, certains pensent même à le favoriser.

2315 Alors dites-nous qu'est-ce qui en est!

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2320 Alors le pourquoi de ma question est justement ça, on cherche, on parle de l'économie de l'eau, comme je vous ai dit tantôt, nous, nous n'étions pas au courant que justement, les entrepreneurs étaient pour payer cette taxe-là.

2325 La Ville de Chicoutimi a entrepris un programme d'installation de compteurs, pour tout le non-résidentiel dans la ville, et puis on a eu une mauvaise - c'est-à-dire que l'entrepreneur qui a fait l'installation des compteurs a eu la mauvaise surprise de recevoir un compte de la Régie du bâtiment, justement de quatorze dollars et soixante (14,60 \$) par installation.

2330 Alors en ce sens-là, on dit, bon, si on parle d'instrument, le compteur d'eau est un instrument qui favorise l'économie d'eau. Pourquoi on pourrait pas tout simplement exempter l'appareil, l'installation, c'est-à-dire la taxe sur cet appareil-là, de ce permis-là sur l'installation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Mais ça, c'est une affaire traditionnelle?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2340 Bien, on vous avoue que c'est la première fois que ça nous arrive. On en a installé dans le passé, les entrepreneurs en ont installé, jamais on a eu de problème avec ça.

2345 Et puis avec la Ville de Chicoutimi, c'est la première fois que l'entrepreneur a eu ce problème-là.

2350 Alors ma question est la suivante, c'est pourquoi tout d'un coup, comme ça, on a ce problème-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2355 Alors vous pourriez nous faire un mémoire dans ce sens-là.

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2360 Oui, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2355 Maintenant vous, vous pensez qu'il devrait pas y avoir de taxe parce que c'est une mesure d'économie d'eau?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2360 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2365 C'est ça, c'est le motif principal?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2370 Bien, on dit, bon, c'est sûr que plusieurs personnes disent, au Québec on a beaucoup d'eau, on a de l'eau en abondance. On vit justement, ces semaines-ci, une période de sécheresse un petit peu, on sait que les nappes d'eau sont de plus en plus basses.

 Alors comme je disais tantôt, le compteur est un appareil servant à économiser l'eau, un outil...

2375 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 C'est-à-dire c'est un appareil qui sert à compter l'eau, à mesurer l'eau.

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2380 Oui, à mesurer l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2385 Est-ce que vous, vous avez des données, des études qui démontrent qu'en mesurant l'eau, il y a une relation directe avec l'économie d'eau?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2390 Bien là, je les ai pas avec moi ici, mais on a des données, effectivement, avec l'expérience aussi de beaucoup de villes et municipalités...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2395 Parce que ça va avec la tarification.

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Exactement.

2400 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

S'il y a seulement l'installation d'un compteur pour savoir quelle quantité d'eau on utilise, l'inférence ou la relation est pas directe entre l'économie et l'installation d'un compteur.

2405 **PAR M. GILLES GUÉRIN:**

C'est sûr que la tarification, selon ce qu'on entend par tarification, si on parle d'une tarification fixe, la tarification fixe a moins d'impact qu'une tarification progressive. Il y a différentes façons de faire la tarification.

2410 La tarification progressive va donner le sentiment au citoyen que s'il économise l'eau, il va économiser de l'argent aussi.

2415 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce qu'à Saint-Hyacinthe, vous êtes de Saint-Hyacinthe?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2420 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2425 Est-ce que vous avez des compteurs d'eau?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Aux non-résidentiels

2430 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Aux non-résidentiels Vous avez pas convaincu votre municipalité encore d'installer des compteurs d'eau?

2435 **PAR M. GILLES GUÉRIN:**

Bien, on travaille fort, on travaille fort là-dessus.

2440 Mais on travaille avec plusieurs villes sur l'île de Montréal, entre autres on parle de Ville
Mont-Royal, Amstead, Kirkland, Ville Saint-Laurent, Saint-Léonard, ils ont tous des compteurs
d'eau et puis, bon, ces municipalités-là, depuis qu'ils ont des compteurs d'eau - justement encore un
autre exemple, la ville de Repentigny, je pense qui est un petit peu l'exemple pour la province, ici,
2445 depuis qu'ils ont des compteurs d'eau, je pourrais pas vous dire exactement, peut-être trente (30)
ou quarante (40) ans, eux disent que lorsqu'on implante des compteurs d'eau, on diminue la
consommation d'environ trente pour cent (30%), aussitôt que le système est implanté.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Avec une tarification progressive.

2450 Alors si vous avez des études sérieuses, nous apprécierions en avoir une copie.

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2455 O.K.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2460 Qui démontrent que l'installation des compteurs d'eau produit une économie d'eau; c'est
bien important.

Mais vous installez, vous vendez ça combien un compteur d'eau, avez-vous plusieurs
modèles ou si vous avez un seul modèle?

2465 **PAR M. GILLES GUÉRIN:**

Oui, disons c'est sûr qu'il y a plusieurs modèles, mais en moyenne, un compteur d'eau peut
coûter aux alentours de soixante-dix dollars (70 \$).

2470 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Installé?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2475 Non, pour l'appareil seulement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2480 Auquel vous ajoutez la taxe?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Cette fameuse taxe.

C'est sûr qu'on parle d'un compteur, bon, quatorze et soixante (14,60 \$), on dit c'est pas la fin du monde, mais si on parle de mille (1000) compteurs, là c'est différent.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'installation coûte combien, à peu près?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Tout dépendant des cas, ça peut jouer aux alentours, le prix du compteur, environ soixante-dix dollars (70 \$) aussi.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et c'est installé à quel endroit dans la maison?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Le plus près possible de la vanne d'entrée d'eau, à l'entrée d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que vous avez des compteurs dits intelligents, avec lecture centrale par télémétrie?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Oui. Il existe, les compteurs sont prêts pour cette technologie-là, on en parle plus ou moins dans le moment parce qu'on juge...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais vous, vous en vendez pas?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

C'est-à-dire qu'on en vend pas présentement, on a le produit mais versus le prix de l'eau et le prix du compteur, la dépense est pas justifiée encore. Parce que ça demande un autre mécanisme qui est sur le compteur, qui est un système de télémétrie, et ça demande aussi un logiciel de gestion à la Ville, avec le personnel que ça implique, pour gérer tout ça.

2525

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Les compteurs traditionnels, standards, la lecture se fait comme on fait la lecture d'un compteur d'électricité?

2530

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Exactement. Ça peut être, bon, les gens passent, on parle de lecture directe, exemple on entre à l'intérieur du domicile, on prend la lecture.

2535

Ça peut être aussi ce qu'on appelle du visuel à distance, c'est-à-dire que vous avez une unité murale qui est installée à l'extérieur de la maison, et puis on regarde, on voit les chiffres sur l'unité murale.

2540

Ou bien ce qui est l'encodé électronique, c'est une unité murale qui ressemble à une rondelle de hockey, on a un fusil interrogateur qu'on appuie sur la rondelle, et toute l'information s'emmagine dans un mini-ordinateur qu'on a sur nous.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2545

Et est-ce que c'est des appareils fiables, est-ce qu'ils doivent être vérifiés, entretenus?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2550

Ces appareils-là, bon, on doit, en tant que manufacturier, on doit respecter les normes de la WWA. Alors ces compteurs-là sont tous vérifiés à la sortie de l'usine, et puis sont tous précis à près de cent pour cent (100%), à quatre-vingt-dix-neuf point cinq (99,5%) à cent un pour cent (101%) de précision.

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'au ministère des Affaires municipales - moi, ce qui m'intrigue, c'est pourquoi il y a une taxe.

2560

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Exact.

2565

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qui vous intrigue vous aussi.

2570

Il y a-tu d'autres objets, comme ça, qui sont taxés par la Régie du bâtiment?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2575

Bien, je sais que, bon, on parle, je donne un exemple comme ça, un entrepreneur va changer un chauffe-eau, il se doit de demander un permis pour changer le chauffe-eau; je crois qui est le même prix, de quatorze et soixante (14,60 \$) pour changer le chauffe-eau.

2580

Aussitôt que l'entrepreneur doit couper la conduite pour installer un appareil quelconque, soit, je sais pas, une vanne de drainage ou peu importe ce que ça peut être, bon, selon le Code, il est censé demander le permis pour entreprendre les travaux.

2585

Là où nous, on dit, bon, le compteur, oui, O.K., il faut couper la conduite pour l'installer, mais on parle d'un appareil d'économie d'eau et de gestion, alors pourquoi, on dit, mettre un petit peu les bâtons dans les roues des municipalités.

Les municipalités parlent, aujourd'hui, un petit peu plus de vouloir aller à compteur d'eau, pourquoi imposer une taxe.

2590

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais est-ce que c'est une taxe sur l'appareil ou un droit à la Régie du bâtiment?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

2595

C'est un droit à la Régie du bâtiment.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2600

Alors là, c'est différent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605

Je voudrais vérifier auprès des Affaires municipales si vous êtes au courant de ce droit-là, et si vous avez fait des démarches pour que par exemple, dans le cas où une municipalité développerait cette politique-là, il y aurait une remise de ce droit-là.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2610

Je dois avouer que c'est la première fois que j'en entends parler; il va falloir que je vérifie cet aspect-là, je vous reviendrai demain, on va vous fournir une réponse là-dessus. C'est la première fois que j'en entends parler.

PAR M. GILLES GUÉRIN:

On vit cette situation-là, comme je disais tantôt, cette situation-là avec la Ville de Chicoutimi, présentement.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Je vais vérifier ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il vous arrive, monsieur, d'en poser en Ontario?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Non, on se rend pas en Ontario. On travaille seulement qu'au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

De sorte qu'on sait pas s'il y a une taxe équivalente en Ontario?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Je sais qu'en Ontario, il y a un retour exemple sur la taxe d'achat de l'appareil; je pourrais pas vous dire à quel pourcentage, mais il y a un retour des taxes qui revient aux municipalités.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Puisqu'on parle de compteur d'eau, j'ai une question pour vous, madame Dufour.

Aux Îles-de-la-Madeleine, on nous a informé que le ministère des Affaires municipales, et l'intervenant était très catégorique sur l'information, que le ministère des Affaires municipales obligeait, avait décidé d'obliger les municipalités des Îles à installer des compteurs d'eau.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, vous confirmez ça?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

C'est parce que ça remonte quand même à assez longtemps, les Îles-de-la-Madeleine ont fait l'objet d'un décret gouvernemental, et dans le cadre de leur projet d'alimentation et de distribution en eau potable, une des conditions qui avait été appliquée, c'est que des compteurs d'eau soient installés, je peux pas vous dire si c'est pour les résidences, à l'entrée des municipalités...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Cette mesure-là fait partie du décret?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Ça faisait partie du protocole d'entente qui avait été signé avec les municipalités. Il y a eu un décret gouvernemental...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et le ministère des Affaires municipales?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

Oui. Il y a eu un décret gouvernemental parce que l'aide qui avait été consentie dans le cadre du programme était supérieure au pourcentage d'aide qu'on avait normalement dans d'autres projets, compte tenu de la problématique qui a été vécue aux Îles-de-la-Madeleine et compte tenu aussi des risques qu'il y avait au niveau du captage versus la nappe salée.

En tout cas, ils ont jugé à ce moment-là qu'il était à propos que soient installés des compteurs d'eau. Mais je sais pas si c'est un compteur d'eau par résidence ou par municipalité, je peux pas vous le dire.

Mais c'est une façon de contrôler un peu la consommation en eau de ces municipalités-là.

Mais c'était prévu au protocole d'entente, c'était une condition qui était clairement établie. Au départ, les municipalités savaient, lorsqu'elles ont signé le protocole.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que vous pourriez nous déposer ce protocole?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2700

Oui, bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2705

Et vous me dites que oui, il y avait obligation. C'est très différent de ce que monsieur Dumont nous a dit jusqu'à maintenant, monsieur Dumont de votre ministère.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2710

C'est un cas bien particulier, les Îles-de-la-Madeleine. Mais je sais qu'il y avait dans le protocole...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2715

Mais ça veut dire qu'il y a eu une appréciation par votre ministère de l'équation entre économie d'eau et installation de compteurs?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2720

C'est parce que ça remonte quand même à plusieurs années, la signature de ce protocole-là, j'étais pas dans le dossier au moment où ça s'est fait. Dans quel contexte est-ce qu'ils ont décidé que ça prenait des compteurs, je peux pas vous le dire.

2725

Je peux quand même vérifier auprès du directeur qui est bien au fait du dossier, mais je sais pertinemment qu'un des aspects qui reste à régler dans le dossier, c'est la pose des compteurs d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2730

Alors est-ce qu'on pourrait en reparler demain, soit que vous vous informez, soit que vous amenez avec vous quelqu'un qui est au courant? Sinon, nous proposer une séance, il en reste plus beaucoup maintenant.

2735

Parce que moi, je trouve ça important, parce que dans la mesure où le ministère a obligé par protocole, ça veut dire qu'il y a un jugement qui a été apporté. Et hier, on a eu une savante démonstration par monsieur Ouellet qui, finalement, expliquait qu'on n'avait pas à s'inquiéter de la réserve d'eau pour les habitants et pour les touristes, il y en a suffisamment, d'après les savants calculs qui ont été faits.

2740 Et la démonstration a été très convaincante.

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2745 Comme je vous dis, je connais pas le contexte, le fait qu'ils ont mis cette condition-là à l'époque. Mais disons que c'est une condition qui était quand même exceptionnelle pour la situation qui était vécue aux Îles-de-la-Madeleine.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2750 Alors est-ce que c'est possible pour vous de voir ça un peu, et on en reparlera demain après-midi ou demain soir?

PAR Mme DENISE DUFOUR:

2755 Oui, bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 Ça va, monsieur Guérin?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Ça va.

2765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2770 À propos, vous en posez beaucoup des compteurs d'eau au Québec, actuellement?

PAR M. GILLES GUÉRIN:

Oui, ça va assez bien. C'est sûr qu'on aimerait en poser encore un petit peu plus mais!

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez beaucoup de compétiteurs, aussi?

2780 **PAR M. GILLES GUÉRIN:**

Disons, il y a pas énormément de compétiteurs, mais c'est féroce en fait de compétition!

2785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça marche, merci!

2790

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE -
BAS-SAINT-LAURENT**

PAR LE PRÉSIDENT:

2795

Monsieur Jude Côté, s'il vous plaît.

PAR M. JUDE CÔTÉ:

2800

Bonsoir. Ma question serait la même que vous avez posée tout à l'heure, parce que vous m'avez ouvert les yeux quand vous avez fait un petit calcul versus les débits d'eau, et j'ai fait la même chose, pour la rivière Matane, si on prend en relation le tableau 2.1, à la page 4, versus 6.1 à la page 13.

2805

Et j'arriverais à une consommation d'eau ou une prise d'eau, de la part des deux (2) papetières, qui serait quatre (4) fois plus que le vingt pour cent (20%). Et ma question, elle est là, elle est à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Moi, je l'avais fait et j'arrivais pas à ces calculs-là, par exemple. Parce qu'entre zéro virgule deux (0,2) et deux virgule trente-trois (2,33), il y a une différence de dix (10).

2815

Mais si vous multipliez deux point trente-trois (2,33) par trois cent soixante (360), par vingt-quatre (24) heures, le total...

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Le total est de vingt mille cent trente et un point deux (20 131,2).

2820

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

Non, votre total va être de deux cent mille (200 000). Multiplié par soixante (60), multiplié par soixante (60), deux virgule trente-trois (2,33) multiplié par trois mille six cents (3600), ça va donner soixante-douze mille (72 000) à peu près, et puis multiplié par vingt-quatre (24).

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Deux cent un mille trois cent douze (201 312).

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Deux cent un mille trois cent douze (202 312).

Si vous calculez maintenant le treize mille (13 000), même plus le trois mille (3000), vous allez arriver à dix-sept mille (17 000) par rapport à deux cent mille (200 000), vous êtes en deçà du vingt pour cent (20%).

PAR M. JUDE CÔTÉ:

O.K., c'était question d'un point, là, qui était pas à la bonne place.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un petit dix (10) de rien!

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Je m'excuse, à ce moment-là; je l'ai fait possiblement rapidement, et je me posais la même question dans ce sens-là. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Vous êtes un spécialiste du saumon atlantique?

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Non, pas un spécialiste mais tout simplement un membre de la Fédération québécoise du saumon de l'atlantique, et vice-président pour le Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une question plus particulière sur ça?

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Bien, c'est que j'en venais, suite à ça, si c'est ça, je voyais un conflit d'usages éventuellement entre une espèce qui est le saumon et après ça...

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Cette argumentation-là ne peut pas tenir.

PAR M. JUDE CÔTÉ:

C'est ça, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on peut aller poser une question sur le saumon atlantique, si vous avez pas d'objection. En page 16, moi j'en ai une toute petite, dans la page 16, dans le paragraphe immédiatement sous le titre "Saumon atlantique", si je lis la dernière phrase du texte, elle dit:

"L'atteinte du nombre de reproducteurs nécessaires pour assurer une production optimale de chacune de nos rivières à saumon est visée par le secteur Faune et Parcs et pour y arriver, il y a évidemment l'application de la réglementation, mais aussi l'ensemencement et la mise de l'avant de projets d'aménagement."

J'aimerais que vous me parliez de l'efficacité de l'ensemencement par rapport à la reproduction et à la montaison des saumons, parce qu'on en a discuté hier en Gaspésie, et puis il m'a semblé, d'après ce que j'ai entendu, que l'efficacité de ça était extraordinairement faible.

Pouvez-vous me donner une proportion du succès de l'ensemencement, s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Jean-Pierre le Bel va répondre à la question.

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Bonjour monsieur le Président. Jean-Pierre le Bel.

Bon, pour situer le saumon, c'est une espèce anadrome, c'est-à-dire qui se reproduit en rivière et il va engraisser en mer.

En rivière, c'est une espèce qui est territoriale, donc les juvéniles sont territoriales et il y a une capacité de support. Donc il y a un maximum, on peut pas mettre un nombre excessif de saumons en rivière.

Présentement, on a une révision de nos normes et on a divers calculs qui se font, et il va y avoir des changements dans le plan de gestion en l'an 2000.

Je viens aux ensemencements, il y a deux (2) types d'ensemencement que vous avez dû discuter, il y a des saumoneaux, c'est-à-dire c'est des poissons qui sont déjà prêts à aller à la mer, donc on parle pas de compétition avec les tacons, les saumons juvéniles qui sont en rivière.

Ces saumoneaux-là sont élevés dans nos stations piscicoles majoritairement, les stations privées ont pas continué dans ce sens-là.

Les retours habituels, selon nos normatifs antérieurs, on parlait de point neuf pour cent (0,9%), et présentement, les facteurs limitants du saumon sont les conditions environnementales marines.

Je suis pas un spécialiste des conditions environnementales marines, toutefois. Et présentement, dans nos nouveaux calculs, on parle d'un retour d'à moitié moins, on parle de point neuf (0,9%) - excusez, j'ai dit neuf (9%)?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez dit point neuf (0,9%); donc un petit peu moins d'un pour cent (1%).

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Je voulais m'en assurer. Et on parle de point quatre (0,4%), environ.

Pour ce qui est des coûts, je sais pas si ça vous intéresse de voir les coûts de ces types d'aménagements là, un saumoneau produit en station piscicole, il est environ trois dollars cinquante (3,50 \$). Donc, on peut couper ça à un pour cent (1%), pour calculer plus vite, on voit les coûts importants...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que l'adulte coûte trois cent cinquante piastres (350 \$)?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

C'est ça. Donc toute l'orientation du ministère, au niveau desensemencements de saumoneaux, c'est des ensemencements qui visent la conservation. On a constaté ensemble, présentement, on a constaté qu'ils coûtaient cher et qu'ils étaient pas performants.

Donc pour que l'investissement soit intéressant, il faut qu'il y ait une rivière qui soit en difficulté très très forte, et que le retour de cinquante (50) à cent (100) saumons soit important pour cette rivière-là.

Au niveau des saumoneaux, j'ai terminé, si vous avez pas de question. Je peux aller au niveau des tacons.

Les divers ensemencements qui se font, divers types d'ensemencements, le plus courant...

PAR LE PRÉSIDENT:

Le tacon par rapport au saumoneau, c'est quoi?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

2965

Le saumoneau, c'est un poisson qui, dépendant de la productivité de la rivière, peut passer de deux (2) à quatre (4) ans en rivière, après la reproduction; la seule chose qu'il y a de standard, il a une taille qui lui permet de faire ses transformations physiologiques, et de devenir saumoneau, être adapté à l'eau salée.

2970

Comme j'ai dit, les tacons, bon, les saumons fraient en rivière, l'année d'après on appelle ça des alevins - il y a beaucoup de terminologies dans le saumon, l'anglais, le français, il y a trois-quatre (3-4) noms pour la même chose, les néophytes sont perdus tout de suite avec notre vocabulaire, et puis on fait attention - on a des tacons qui passent un an, deux (2) ans ou trois (3) ans; lorsqu'ils atteignent une taille automnale d'environ quatre-vingt-dix (90) millimètres, le printemps d'après ils descendent à la mer. On les appelle alors saumoneaux.

2975

Lesensemencements qui sont faits présentement, les plus courants, c'est surtout par les organismes dans le cadre du Programme de développement économique du saumon, avec d'autres programmes ou d'autres ententes, comme sur la rivière Rimouski ici, il y a des oeufs qui sont recueillis, les oeufs sont incubés en incubateur à courant ascendant, c'est-à-dire que c'est l'eau qui pénètre par le bas, et les alevins non nourris sont recueillis et sont dispersés dans les habitats.

2980

Comme je vous ai dit, ils compétitionnent entre eux autres. Donc les habitats les plus intéressants, les habitats qu'il y a pas de population naturelle de présente, là on rattrape le cycle naturel.

2985

Ici, la rivière Rimouski, en haut des chutes de la Pulpe, il y a pas de saumon naturellement qui peut monter. Donc il y a des ensemencements qui sont faits par l'organisme qui gère Rimouski.

2990

Sur la rivière Matane, il y a eu des incubateurs à courant ascendant qui ont été installés dans les bras de rivière où les données qu'on avait à ce moment-là nous disaient qu'il y avait peu de reproduction naturelle.

2995

Une évaluation a été faite l'année passée, le rapport est en production. Et présentement, on voit qu'il y a des populations naturelles qui se reproduisent dans ce secteur-là, des populations assez abondantes, donc ça demeure pas pertinent de continuer à ensemenecer.

3000

Donc on voit, l'ensemencement d'alevins est lié à des habitats de qualité, où est-ce qu'il y a pas de population indigène.

Donc la gestion du saumon dans les rivières est basée sur la gestion des stocks sauvages qui viennent se reproduire; les aménagements sont vraiment secondaires, dans la gestion des stocks.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que j'ai pas bien saisi la différence entre le tacon et le saumoneau, j'avoue. Est-ce que le tacon, lui, il descend vers l'océan, mais est-ce qu'il revient frayer plus tard?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Oui. C'est parce que quand il va à la mer, il change de nom, c'est juste ça le problème, là.

Je peux vous faire la nomenclature...

PAR LE PRÉSIDENT:

Il change de nom en s'en allant?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

C'est parce que, regardez, un tacon, on parle des marques de taconnage, c'est des taches sur le côté. Tandis que le saumoneau, il est complètement argenté, comme le saumon qu'on voit à l'épicerie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc le tacon est simplement plus jeune?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Exactement. Il fait sa vie en eau douce sous forme de tacon, et il devient saumoneau, par la suite il va aller à la mer, il peut rester un an, deux (2) ans ou trois (3) ans, dépendant de son sexe, dépendant des stocks aussi. Les mâles reviennent plus vite, à cause de leur capacité de maturer plus vite, c'est moins exigeant pour un mâle de maturer que pour une femelle, pour ce qui est des saumons, bien entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

On va éviter les extensions biologiques pour l'instant!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3045

Vous avez parlé de conditions environnementales marines comme étant un frein à la performance des ensemencements; est-ce que c'est bien ça que j'ai compris?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

3050

Oui. C'est pas juste les ensemencements, c'est pour les stocks de saumon en général.

Les ensemencements sont touchés par la bande, directement, s'ils sont déjà pas très performants, et ils coûtent cher, la rentabilité diminue encore plus.

3055

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que, monsieur Daniel Hardy, est-ce que vous partagez ce diagnostic-là relatif aux conditions environnementales marines?

3060

PAR M. DANIEL HARDY:

Je suis pas un expert du saumon atlantique, mais je me tiens quand même informé de la situation, effectivement, je pense que la Fédération internationale du saumon atlantique est très préoccupée par la situation du saumon en milieu marin.

3065

Effectivement, il y a des conditions environnementales, il y a différentes hypothèses qui sont avancées pour expliquer, je dirais, les mauvaises performances, les mauvais retours de saumons en rivière. Il y a la question de la pêche commerciale, qui est encore active, la question peut-être la plus - je dirais la solution qui pourrait peut-être expliquer en majeure partie la mauvaise performance, c'est un refroidissement qui a été constaté dans l'Atlantique Nord, qui est le secteur où le saumon atlantique se nourrit, fait sa croissance en eau salée.

3070

Il y a toutes sortes d'hypothèses qui ont été avancées aussi, il y a la question de la surpopulation des phoques.

3075

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Pour les phoques, on pensait que c'était la morue qui était visée.

3080

PAR M. DANIEL HARDY:

Mais étant donné la faible quantité de saumons et la grande quantité de phoques, on pourrait se poser la question, il y a des gens qui se la posent, surtout les pêcheurs de saumon. Si un phoque mange un saumon par année, c'est déjà beaucoup trop.

3085

Mais il y a pas d'explication simple, c'est des écosystèmes qui sont très vastes. Il y a des interactions qui sont très complexes, et je pense que si on pouvait trouver la réponse, tout le monde serait content, mais c'est pas des réponses qui sont simples à trouver.

3090

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et quand vous parlez de la pêche commerciale, vous parlez de la pêche d'interception?

3095

PAR M. DANIEL HARDY:

Bien, il y a toutes sortes de pêches commerciales. Au Canada, il y a de plus en plus d'efforts qui sont faits pour racheter les permis de pêche commerciale, que ce soit au Québec, au Labrador ou Terre-Neuve, il y a encore de la pêche commerciale qui se fait aussi dans les eaux internationales.

3100

Ça aussi, la Fédération internationale du saumon atlantique se préoccupe de réduire le plus possible la pêche commerciale, mais c'est des questions qui relèvent d'ententes internationales, c'est donc des questions assez complexes.

3105

Mais il y a des efforts qui sont faits en ce sens-là, parce que la valeur du saumon en tant que capture sportive est de beaucoup supérieure à la valeur du saumon en tant qu'espèce commerciale.

3110

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que c'est juste de dire que c'est dix (10) fois supérieur?

3115

PAR M. DANIEL HARDY:

Je dirais que ça pourrait être un chiffre, personnellement, que je considérerais comme conservateur. On pourrait peut-être parler d'un autre facteur de dix (10).

3120

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous êtes d'accord avec ça, monsieur Côté?

PAR M. JUDE CÔTÉ:

3125

Bien, en termes de pêche internationale, on n'a pas suffisamment d'informations.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais sur la valeur de la pêche sportive en comparaison avec la pêche commerciale.

3130 **PAR M. JUDE CÔTÉ:**

Dépendamment du point de vue qu'on se place, j'ai un peu de misère à interpréter la question dans ce sens-là.

3135 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Moi, je disais, bon, est-ce qu'un rapport de un à dix (10) pourrait expliquer la proportion, monsieur Hardy dit que c'est très conservateur, donc supposons qu'une livre de saumon pêché commercialement vaudrait dix (10) fois ou vingt (20) fois moins qu'une livre de saumon pêché sportivement?

3140

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Bien, il est mentionné qu'un saumon pris en rivière rapporte environ, coûte environ cinq cents dollars (500 \$) en termes de coût, donc si on prend la moyenne d'un saumon, un saumon peut peser peut-être entre douze (12) et quinze (15) livres, il faudrait diviser, ramener par rapport au coût du saumon pris en mer, et ce serait, j'ai l'impression, plus effectivement dans l'ordre du quinze (15).

3145

3150 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155

Je pense qu'il y a un complément de réponse de monsieur en arrière.

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Au niveau, dans le cadre du Programme de développement économique, on utilisait le chiffre je crois de l'ordre de deux cents-deux cent trente dollars (200 \$-230 \$), en moyenne. L'exploitation du saumon, c'est des dépenses engendrées par l'activité, donc c'est pas des coûts indirects, directs-indirects.

3160

Les variations peuvent être assez fortes, dans les coûts de prélèvement d'un saumon, dépendant s'il y a des frais d'hébergement sur le site, s'il y a des guides, etc. Donc c'est variable, de deux cents-deux cent trente-deux cent cinquante dollars (200 \$-230 \$-250 \$), c'est le coût moyen. Donc c'est pas vraiment, c'est pas aussi fort que dix (10), présentement. Il y a beaucoup de variables, quand on parle d'économie et de type d'activités.

3165

3170

Si c'est une personne qui va à la pêche sur la rivière Rimouski, qui couche chez eux, il y va en bicycle, c'est sûr qu'on parle pas de la même chose que quelqu'un qui vient en avion sur la rivière Ristigouche.

3175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça, c'est des études économiques qui essaient d'étudier ça sur un ensemble, et après ça de le rappliquer en divisant par un facteur X.

3180 Ça va.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3185 Alors monsieur Hardy, vous disiez, vous avez parlé d'un refroidissement dans l'Atlantique, est-ce que c'est une donnée établie? On a entendu d'autres intervenants nous parler de réchauffement du Saint-Laurent, c'est assez étonnant.

PAR M. DANIEL HARDY:

3190 Je suis pas physicien en océanographie, j'ai une maîtrise en océanographie, je connais quand même assez bien le domaine, mais je pourrais pas répondre à des questions qui sont quand même assez complexes.

3195 Il y a effectivement des données scientifiques qui démontrent qu'il y a eu des refroidissements de l'eau de surface dans l'Atlantique Nord, dans certains secteurs, sur des moyennes annuelles.

3200 Il y a toute la question du réchauffement de la planète, réchauffement climatique global, si on veut. Ce réchauffement-là serait pas un réchauffement qui se ferait d'une façon homogène.

Je m'avancerais pas plus à essayer d'expliquer les variations du climat, c'est loin de mon domaine, mais effectivement, ça a été constaté.

3205 Par contre, l'eau, c'est beaucoup plus difficile de trouver des explications, c'est de faire la corrélation entre ce qui est constaté au niveau physique, c'est-à-dire des refroidissements de peut-être point cinq (0,5°), un (1°) ou un point cinq degré (1,5°) sur une moyenne annuelle, dans certains secteurs du nord de l'océan Atlantique, et faire une corrélation avec le retour des saumons en rivière, que ce soit en Gaspésie, sur la Côte-Nord ou ailleurs, sur la côte est de l'Atlantique.

3210 Notre connaissance scientifique est pas assez avancée pour pouvoir faire des corrélations.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3215 D'accord, merci.

Alors monsieur le Bel, finalement, quelles sont les perspectives à l'égard des actions d'ensemencement ou d'aménagement, de façon générale, relatives au saumon?

3220 **PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:**

Présentement, il reste une rivière qui estensemencée dans le Bas-Saint-Laurent, au niveau des saumoneaux, c'est la rivière Rimouski; c'est une rivière qui est mise en valeur, c'est-à-dire que les stocks en haut des chutes de la Pulpe, ici, il y avait historiquement pas de saumon, donc on a un programme d'une vingtaine de mille, dix-huit mille (18 000) saumoneaux qui sont ensemencés là. C'est combiné à l'activité de l'organisme qui, avec la centrale hydroélectrique, a des aménagements au niveau d'incubateurs des alevins.

3230 Donc c'est nos perspectives dans le Bas-Saint-Laurent.

Les autres organismes, si je parle de la rivière Ouelle, le programme se finissait cette année, il reste quelques saumoneaux l'année prochaine. Mitis, c'est terminé. Matapédia, il y a pas aucune raison d'ensemencer là, Patapédia non plus.

3235 Donc, on voit que c'est vraiment pas l'aménagement, chez nous, qui est visé.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3240 Quand vous dites qu'il y a pas de raison, c'est parce que naturellement la rivière fait son travail?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

3245 Oui, les stocks sont en très bonne condition.

Je peux vous faire un petit topo sur la situation des stocks dans le Bas-Saint-Laurent. À part sur la rivière Ouelle, c'est une place qu'on a des lacunes au niveau des données, mais la situation semble près de nos nouveaux objectifs.

3250 La rivière Rimouski est en développement, on parle de trente-quatre pour cent (34%) de nos objectifs.

3255 La rivière Mitis, c'est une rivière aussi qui a une chute naturelle, Mitis-2, les stocks se créent tranquillement. Il y avait des problèmes au niveau de dévalaison des saumoneaux, le printemps, à la chute de Mitis-2, les poissons étaient projetés sur les parois, il y a eu des études qui ont été

faites en collaboration avec Hydro, l'organisme et nous autres, on pense qu'il y a seulement eu une dévalaison, l'année passée, donc les retours des premiers saumons, on va voir ça cette année.

Pour ce qui est de Matane, la rivière, c'est très satisfaisant.

On tourne vers la baie des Chaleurs, rivière Causapscal, ça va très bien. Matapédia, ça va bien. Patapédia, ça va bien. Et Kedgwick, c'est une rivière qui est marginale chez nous, c'est une migration tardive.

J'aimerais amener une facette qui est vraiment nouvelle, au niveau de la gestion des stocks de saumon. Toute la communauté scientifique ciblait la productivité marine pour les diminutions de stocks, on a eu des études qui viennent des traitements de données par un chercheur et nos données historiques, parce qu'il y a eu des années qu'on a eu des dépositions très fortes d'oeufs en Gaspésie, et on s'est aperçu que la productivité de nos rivières était surévaluée.

Donc on s'attendait à des retours que la nature pouvait pas nous donner. Donc c'est des réflexions qui sont en cours actuellement.

Donc nos faibles productivités de rivières, comparativement à ce qu'on pensait avant, on pouvait penser qu'il allait y avoir des retours importants, suite à des dépositions d'oeufs, mais comme je vous ai parlé de la saturation du milieu, donc on avait un multiplicateur comme si on avait une ligne droite, tandis qu'on s'aperçoit qu'on atteint le dessus de la courbe de la productivité des rivières.

Donc les deux (2) facteurs sont à considérer, le facteur de faible productivité de la rivière, c'est vraiment nouveau; ces modes de traitement de données là ont été faits en collaboration avec Pêches et Océans, un collaborateur français, ça a été présenté à la communauté scientifique dernièrement à Québec, où chaque pays producteur de saumon présentait ses états de stocks.

Et ça a bien été accueilli, ça a été accueilli un petit peu comme une nouvelle...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Une révélation?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Bien, c'est pas une révélation, c'est parce que ça prend deux (2) choses, ça prend des séquences très longues et ça prend des historiques où est-ce qu'on a eu des dépositions importantes d'oeufs, ce qu'on n'avait pas avant les années quatre-vingt-dix. Donc on a appris des choses.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3300 Vous avez mentionné la France, est-ce qu'il y a toujours des programmes de coopération Québec-France, et les jumelages de rivières?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

3305 Je suis pas vraiment au courant. Je suis allé en France, un stage, mais c'était pas pour le saumon, ça fait plusieurs années.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3310 Je sais qu'il y avait un projet de la Dordogne.

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

3315 Oui, oui. Jacques-Cartier-Dordogne. Il y en a présentement, je sais qu'il y a des collègues à Québec qui échangent, mais dans la région ici, on n'a pas participé à ces choses-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3320 Dans un contexte, si on prend les choses de façon plus globale, de gestion par bassin versant ou d'approche de gestion intégrée multiusage, pour employer une expression désormais consacrée, j'imagine que la gestion du saumon doit figurer en tête de priorité dans les usages, étant donné la grande qualité d'eau qui est exigée pour cette espèce.

3325 Comment ça peut se gérer, dans un contexte de gestion par bassin?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

3330 Au niveau de qualité d'eau, c'est une espèce qui est moins vulnérable, beaucoup moins vulnérable que l'omble de fontaine, qui est une espèce d'omble, d'eau froide; le saumon, c'est une espèce de lumière qui se protège par la turbulence, les juvéniles se protègent par la turbulence de l'eau. Et les rives des rivières à saumon sont boisées, mais sont loin de l'eau.

3335 Donc dans la région ici, l'habitat des rivières à saumon est pas menacé, est pas perturbé de façon significative. C'est une espèce, aussi, qui est résistante à l'augmentation de la température de l'eau en rivière, ça augmente sa croissance.

3340 Donc la gestion se fait, c'est pas - la gestion du saumon au niveau habitat en rivière, d'abord il y a pas d'agression parce que l'espèce est considérée, aussi, de fait, comme une espèce à protéger, une espèce, quelques personnes disent noble, mais c'est pas un mot qu'il faut dire tout le temps...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, pourquoi noble et prestigieuse; est-ce que c'est à cause des pêcheurs qui pratiquent cette pêche-là ou quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas une définition écologique!

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

C'est une espèce qui est complexe.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ou c'est dû à la qualité des biologistes qui travaillent sur cette espèce?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

On m'a pas demandé de répondre!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'il y a des rivières à saumon, dans la région, qui font partie d'une gestion par bassin?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Tous les stocks sont gérés individuellement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, mais dans le cadre d'une approche intégrée, avec d'autres usages que la gestion du saumon?

PAR M. JEAN-PIERRE LE BEL:

Je sais que la rivière Rimouski, mais on n'est pas vraiment associé à leurs démarches, présentement on est associé à beaucoup d'autres choses mais pas là, je pense qu'ils ont un conseil de bassin qu'ils essaient de former, là. Mais j'en sais pas plus.

3385

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Auger.

3390

PAR M. PIERRE AUGER:

Bien en fait, on connaît tous, je pense, l'expérience de la FQSA, qui fait la promotion de contrats de rivières sur un certain nombre de rivières à saumon au Québec, en faisant signer ce qu'on appelle des contrats de rivières, et en créant ce qu'ils appellent je pense des conseils de bassins.

3395

Alors c'est une approche qui vise essentiellement la protection de la ressource par la sensibilisation des riverains dans ces cours d'eau là, en faisant signer des contrats, ce qu'ils appellent des contrats moraux, donc dans lesquels ils s'engagent à respecter les législations et réglementations en vigueur. Et par ce biais-là, font une sensibilisation et publient je pense même les noms des gens, ou font des cérémonies pour annoncer la signature des contrats, justement dans un but de sensibilisation.

3400

Mais je pense pas qu'on puisse parler véritablement d'une gestion intégrée par bassin versant, c'est plutôt un processus de sensibilisation à la protection.

3405

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Côté, vous aviez des commentaires?

3410

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Exactement, ce qui vient d'être mentionné, c'est effectivement quelque chose dont laquelle la FQSA fait la promotion.

3415

Cependant, pour la région ici, c'est encore à l'état embryonnaire. Il y a plusieurs rivières, si on prend comme exemple rivière Escoumins, qui ont signé, qui ont déjà en marche cette chose-là qui est existante. Par contre, pour la région ici, c'est quand même encore vraiment embryonnaire.

3420

Il y a des démarches qui sont effectuées, mais c'est quelque chose qui se fait petit peu par petit peu. Parce que dans tout ça, c'est du bénévolat.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, monsieur Côté?

3425

PAR M. JUDE CÔTÉ:

Oui, parfait, merci.

3430

Je m'excuse tout à l'heure pour la question de point, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, écoutez, c'est correct, il y a pas de problème pour ça, je vous en prie!

3435

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Madame Diane Migneault, s'il vous plaît.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3445

Bonjour. Voici, pour avoir déjà été sur ces tables-là, au ministère de l'Environnement, je veux vraiment pas planter personne!

3450

Moi, avec ma collègue ici, on travaille toutes les deux (2) à la Sécurité civile, ici, pour la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord, un très grand territoire. Et en venant ici, on s'est dit, ils vont peut-être parler des zones inondables, et on s'est rendu compte qu'il y avait pas grand-chose dans cette consultation-là qui concerne les zones inondables.

3455

Et je me dis, bon, le mandat devait commencer à A et finir à C, c'est pour ça que c'est pas inclus dans le document. Je pensais d'ailleurs aussi en avoir, de l'information, surtout qu'en introduction, on parlait des événements du Saguenay, qui avaient un peu incité à mettre en place cette campagne-là.

3460

Alors là, l'eau, pour nous ici, c'est un gros problème; vous aurez compris, ce sont les inondations, et l'eau, qu'elle soit saine ou polluée, elle inonde pareil.

D'ailleurs aussi, je me demandais aussi, dans le document, à la page 85, on dit les différents ministères qui sont associés à ça, et pour ce qui est du ministère de la Sécurité publique, c'est l'aspect plutôt contrôle via...

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

Redites-moi à quelle page?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3470

À la page 85, dans le bas de la page. 65, excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Alors allez-y, excusez-moi!

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

Alors c'est ça, on définit le ministère de la Sécurité publique:

3480 "Voit à s'assurer de la protection de la population contre le crime et les menaces à sa sécurité."

Alors ça fait très peu mention de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, et sans présumer de l'assistance financière qui a pu être attribuée aux Québécois
3485 concernant les inondations, c'est sûrement une bonne partie du budget, enfin de l'ensemble des contribuables qui paient pour ce type de sinistre là.

Alors il y a peut-être pas de réponse, je suis peut-être pas dans le sujet, mais c'est ma préoccupation que j'apporte devant vous. Et peut-être qu'on me dira, non, c'était pas le mandat de
3490 cette commission-là sur la gestion de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, alors on va essayer de nettoyer quelques affaires.

Premièrement, c'est bien d'avoir dénoncé les insuffisances de l'écriture pour désigner votre ministère, mais blague à part, les zones inondables, on en a discuté considérablement à certains endroits, et c'est une question qui a été soulevée d'une manière récurrente, bien sûr au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi dans toute la région de Montréal.

Et là, ça dépend de l'angle. Vous, vous l'abordez sous l'angle de la sécurité, et donc des inondations, les gens l'ont beaucoup abordée en termes de protection des milieux humides et ont protesté contre les municipalités qui ont tendance à vouloir empiéter dans les zones humides pour bâtir, faire des constructions, et donc récupérer des taxes, etc.

Et là, il y a une tension entre le développement urbain et la protection des milieux humides ou des zones inondables.

Et deuxièmement, il y a tout le problème de la cartographie des zones inondables et de leur insertion dans les schémas d'aménagement, ce qui est un problème considérable.

Sur la problématique spécifique des inondations, et donc de ce que le gouvernement veut faire maintenant par la nouvelle loi sur les barrages, etc., il en a été un petit peu question, mais pas beaucoup. Et c'est une bonne question à poser, je pense qu'il y a une législation qui est bien
3515 proche de sortir, alors on peut aller vérifier l'information là-dessus et voir un peu comment cela est pris en compte.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Avant, monsieur le Président, j'aimerais mentionner un certain nombre de documents qui sont déjà dans les documents de la Commission. Le document SURF164, qui s'intitule "Cartographie des zones inondables, liste des secteurs par région administrative", et il y a un

certain nombre de documents qui traitent également des zones inondables, il y a eu beaucoup de transcriptions, beaucoup de séances qui en ont traité, donc les transcriptions en font foi.

3525

Les documents SURF37, 60, 61 et 63.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3530

C'est une excellente introduction, monsieur le Commissaire, puisque j'avais également ce document-là.

3535

Ce document-là dont vous venez d'évoquer le dépôt qu'on avait fait antérieurement signale qu'il y a, sur la rivière Matapédia et à Matane, deux (2) cartes, deux (2) désignations officielles qui ont été faites. Ça touche, dans le cas de la Matapédia, deux (2) municipalités, j'ai malheureusement pas les noms ici mais on pourra les avoir, et dans le cas de Matane, cinq (5) municipalités, pour un nombre de cartes, dans le cas de Matapédia, cinq (5) cartes un deux mille (1:2000), et vingt (20) cartes un deux mille (1:2000) dans le cas de Matane.

3540

Et je pense qu'on est capable d'avoir le nom des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

Là, vous parlez de la cartographie des zones inondables?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, avant de vous parler du programme.

3550

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame est plus intéressée au problème des inondations.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3555

On connaît ces documents-là; d'ailleurs, on travaillait à l'Environnement toutes les deux (2) avant, alors on sait un peu les outils qui sont à notre disposition. Et c'est des partenaires importants, aussi, au moment des inondations.

3560

Je dirai, en tout cas là, j'y vas vraiment avec le fond de mon coeur, parce que ça fait dix (10) jours qu'on passe en Gaspésie à cause de ça, souvent ce qui arrive, le problème, parce que c'est ça, je sais pas si ça peut régler, si ça peut faire questionner des gens, c'est que souvent les rivières changent de cours et vont toucher des résidences qui avaient eu un permis de construire, à un moment donné, à une certaine époque, ça peut faire vingt (20) ans, trente (30) ans, les rivières

3565 se déplacent au moment de fortes pluies ou de crues importantes, et à ce moment-là, c'est un gros problème.

Les gens, ce qu'ils nous disent, parce que nous autres, on travaille beaucoup avec la population, à la base, nous disent, pourquoi qu'ils remettent pas la rivière à la même place, tu sais.
3570 Et puis le débat, c'est que la rivière, c'est un objet qui bouge, c'est le discours de l'Environnement, et c'est celui aussi qu'on essaie d'expliquer aux citoyens, c'est un élément qui est vivant et qui bouge. Mais les gens comprennent pas ça facilement. Tu sais, ils voudraient que le gouvernement soit responsable.

3575 Ils disent, c'est le gouvernement qui a la gestion des cours d'eau, bien, qu'il s'occupe de nous autres, qu'il s'occupe de nos biens qui ont été menacés. C'est assez difficile à gérer, ce genre de situation là.

PAR LE PRÉSIDENT:
3580 Alors si je comprends bien, donc les gens redemandent une nouvelle, c'est-à-dire qu'on assiste à une nouvelle définition des zones inondables suite à la modification des cours d'eau subséquente à des inondations.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:
3585 C'est ça. Bien, je sais que c'est un processus qui est quand même assez lent, tu fais pas ça du jour au lendemain, et on sait aussi que les municipalités ont octroyé des permis dans des zones inondables, et que les citoyens, même s'il y a un règlement municipal qui permet pas la construction, les citoyens peuvent très bien contourner ces règlements-là et s'installer quand même
3590 au bord des cours d'eau.

Ça coûte très cher à la société, ça, ces choses-là, je trouve. Mais je pense que c'est peut-être pas l'objet du débat ici.

3595 **PAR LE PRÉSIDENT:**
Non, non, mais ça fait partie...

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:
3600 C'est une préoccupation de notre part, et c'est pour ça, c'est bien de protéger l'omble de fontaine, mais il y a un paquet de citoyens qui sont inondés tous les printemps, aussi. C'est une réalité, ça aussi.
3605

Tu sais, quand il y a des sédiments par exemple qui se sont accumulés dans la rivière Dartmouth depuis de nombreuses années, et que ça cause des inondations aux citoyens qui sont situés en amont, bien, on n'a pas tout à fait la même approche.

3610 D'ailleurs, je vous dirai, bon, vous êtes pas sans l'ignorer, la Sécurité civile est associée d'ailleurs à la révision des schémas d'aménagement, et on essaie, par ce biais-là, de faire part de nos préoccupations, aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3615 C'est un beau type de conflit d'usages.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3620 Bien, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3630 Monsieur le Président, bon, d'une part, dans une partie de la question de madame, effectivement il y a des permis de construction qui peuvent s'émettre en zone inondable, ce qui ne respecte pas la Politique de protection des rives, l'intégration aux schémas d'aménagement, et je pense que notamment les directions régionales qui voient à regarder les premiers textes des schémas d'aménagementsont très vigilantes sur ces éléments-là, d'une part.

3635 Deuxièmement, on a mentionné à plusieurs reprises le nouveau Programme d'établissement des cotes de crue, qui vient en quelque sorte remplacer ce qui existe, ce qui existait, disons la Convention Canada-Québec sur les zones inondables. Cette convention-là ne permet plus, depuis mars 97, la cartographie des zones inondables; il reste quand même un bon nombre de municipalités, autour de deux cent quarante-cinq (245), qui n'ont pas été cartographiées.

3640 Maintenant, avec l'établissement des cotes de crue fait par le ministère de l'Environnement, les municipalités pourront remplir le devoir que leur impose la Loi sur l'aménagementet l'urbanisme, en vertu de l'article 5, d'intégrer et de déterminer les zones inondables sur leur territoire.

3645 Effectivement, les permis de construction en zone inondable, on l'a vécu notamment au Saguenay, les cours de rivières ont changé, et à ce moment-là, quand il y a une inondation comme ça se produit au Saguenay, c'est bien sûr que le cours d'eau se change. Même au niveau du Code civil, on a des prescriptions, quand il y a une alluvion ou une érosion, que ça profite ou pas au terrain qui est adjacent ou au riverain.

3650 Maintenant au niveau de la cartographie des zones inondables, c'est bien évident qu'on a une certaine difficulté, et on l'a constaté dans d'autres régions, à Laval par exemple où on a une difficulté de prise en charge par le monde municipal de l'entièreté du dossier des zones inondables d'une façon conforme.

3655 C'est un processus qui s'améliore, et les outils qu'on a mis sur place dans la Loi sur l'aménagement, en 93, nous aident à gérer mieux ces zones inondables là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660 Mais quand la rivière change de cours, qu'arrive-t-il?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3665 La ligne des hautes eaux, comme on l'a déjà souligné, au niveau foncier, c'est une ligne qui bouge. Alors l'établissement de la ligne des hautes eaux, au niveau foncier hydrique, bouge et il faut revoir nos prétentions sur le domaine hydrique public.

3670 Si le cours d'eau, pas par l'effet de l'humain, par une catastrophe naturelle, change de cours, alors tout le droit rattaché à ce cours d'eau là va changer. On vous a parlé, au Saguenay, de la Loi 152 qui a pris une certaine direction par rapport à ça, j'ai pas suffisamment de données pour revenir sur ce point-là, mais qui a légiféré d'une façon particulière compte tenu de l'ampleur du désastre qui s'était produit.

3675 Mais si un cours d'eau venait à changer complètement, dans une région donnée, si on n'a pas une loi spéciale, on va appliquer le droit actuel, au niveau foncier pour la Loi sur le régime des eaux, ou au niveau Code civil pour le droit des riverains, qui vont profiter ou se voir départir d'une partie du terrain.

3680 Si par exemple, vous avez - la jurisprudence à cet effet-là donne un délai d'à peu près un an - si vous avez une île ou un morceau de terre qui vient s'ajouter à votre terrain, vous pouvez augmenter votre terrain d'autant au détriment, entre guillemets, du domaine hydrique public; et l'inverse, s'il y a une érosion, vous perdez ce terrain-là au profit de l'État.

3685 Alors c'est bien sûr que toute la question, si on revient, toute la question de la zone inondable, le fait de construire en zone inondable, c'est une difficulté qu'on rencontre, et à l'heure actuelle, dans les zones zéro-vingt (0-20) ans, comme je vous dis, dans les schémas d'aménagement, comme ils doivent intégrer et déterminer, la loi n'oblige pas seulement à identifier mais à déterminer la zone inondable pour la municipalité, à ce moment-là les directions régionales appliquent à la lettre cette restriction-là.

3690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce qu'une chose est d'avoir ou non de la sympathie pour quelqu'un qui est allé se construire en zone inondable, en sachant qu'il le faisait et qui, après ça, se plaint que c'est arrivé, on peut toujours lui dire, tu as couru après, tant pis pour toi, de quelqu'un qui voit que la rivière, elle a changé de place et là, le sentiment d'équité est pas le même.

Et qu'est-ce que vous faites quand on évoque le cas que madame soulevait, la rivière Dartmouth qui, elle, si j'ai bien compris, s'ensable et s'engorge progressivement, de sorte que ses inondations deviennent plus récurrentes, parce que la rivière elle-même, son cours a été un peu modifié, et comment vous gérez les impacts d'un nettoyage par rapport à des impacts biophysiques sur les frayères ou sur les habitats?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense, sans jeu de mots, on déborde de la question des zones inondables. Là, c'est plus une question uniquement de zone inondable, parce qu'à partir de ce moment-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une question d'inondation tout court!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, c'est ça. Si on a déterminé que c'est dans la zone zéro-vingt (0-20) ans, forcément la zone n'est pas inondée mais inondable, donc quel que soit l'endroit, pour parler du Richelieu par exemple, le Richelieu, on est en terrain sec, on peut penser qu'on n'est pas du tout en zone zéro-vingt (0-20) ans, parce qu'on peut marcher longtemps avant de toucher à l'eau, mais c'est une récurrence sur un espace de temps de vingt (20) ans, où une fois sur vingt (20) ans, on a la possibilité d'être inondé.

Mais ce que vous évoquez, c'est peut-être une crue anormale, pas nécessairement dans une zone zéro-vingt (0-20) ans. Si c'est calculé zéro-vingt (0-20) ans, c'est déjà géré par la municipalité. Autrement, bien là, l'impact environnemental de ça, j'imagine que dans les collègues, il y en a qui peuvent en discuter.

Je sais pas, au niveau des impacts écologiques que peut subir cette chose-là, mais il faut rappeler aussi que dans ce cas-là, la juridiction de départ est celle de la municipalité, et que le ministère de l'Environnement vient couvrir des situations que la municipalité n'a pas pris en charge.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

Et puis d'ailleurs, moi je dirais peut-être, monsieur le Président, pour renforcer ça, c'est que dans les quelques dossiers qu'on a eus à travailler, on travaille en collégialité avec les ministères impliqués, et puis finalement, c'est un peu comme n'importe quelle approche, comme un comité de bassin ou n'importe quoi, c'est de voir il est où le problème, et c'est quoi la solution la moins dommageable pour tout le monde, et la moins coûteuse.

Je pense que c'est l'approche qu'on essaie d'avoir avec les partenaires gouvernementaux, dans des dossiers comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Madame Migneault, il y a deux cent quatre-vingt-sept (287) barrages dans la région, dont dix (10) de plus de dix (10) mètres.

Est-ce que c'est la Sécurité civile qui est responsable de s'assurer que des plans de mesures d'urgence soient prêts, notamment pour les grands barrages qui retiennent de grands volumes d'eau?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

Bon, alors il y a deux (2) types de propriétaires, il y a les privés et il y a le ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, je vous demande pas qui est propriétaire.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

Bien, c'est lui le responsable.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que c'est votre ministère qui est responsable de s'assurer qu'il y a des plans de mesures d'urgence?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

Il y a pas d'obligation, sauf dans les industries, à ma connaissance, d'avoir des plans de mesures d'urgence, mais pour les barrages - je suis pas trop familière avec ça...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Parce que la Sécurité civile, là, et les plans de mesures d'urgence, ça m'apparaît assez relié, et la prévention, ça m'apparaît assez relié à votre mandat. Alors ça m'étonne que vous puissiez pas répondre à ça.

3780

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

C'est parce qu'il y a personne qui a l'obligation de nous déposer des plans de mesures d'urgence.

3785

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc, il y a pas d'obligation de plans de mesures d'urgence?

3790

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

De déposer. Alors chaque entreprise ou les barrages...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3795

Est-ce qu'il y a l'obligation d'en produire un?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3800

Ça dépend probablement de leur contexte. Il faudrait que je m'informe, pour avoir plus de précision là-dessus.

Comme je sais que les entreprises ont à avoir des plans d'urgence pour leur site.

3805

Ça, il faudrait que j'aille plus loin là-dedans.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais la Sécurité civile, là, s'il arrive une rupture de barrage, quel est votre rôle?

3810

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

C'est de venir en aide aux municipalités.

3815

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3820 Et vous vous assurez pas, avant, qu'il y ait des plans de mesures d'urgence, de façon préventive, au cas où ça arriverait?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3825 Écoutez, d'abord on a un interlocuteur important, en tout cas surtout sur la Côte-Nord, qui est Hydro-Québec, les liens sont très forts, on a fait un exercice avec eux et on sait très bien quelle serait la hauteur de la vague si Manic-5 tomberait et qu'ils seraient touchés.

3830 Pour ce qui est ici, les barrages, encore là avec Hydro-Québec, les deux (2) barrages sur la rivière Mitis, le barrage du lac Mistigouèche, alors on a pu avoir une entente avec eux sur le fait qu'ils peuvent gérer le niveau et le débit de leur barrage, pour empêcher qu'il y ait des inondations et des embâcles sur la rivière Mitis. Alors c'est excellent.

3835 Mais disons, ils ont pas d'obligation, personne, même pas les municipalités, de nous déposer leur plan de mesures d'urgence. Alors on essaie d'avoir le plus d'informations possible. Peut-être que vous, vous savez si vous avez obligation de le faire, mais là, moi, je connais pas cet aspect-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3840 Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3845 Monsieur le Commissaire, le dépôt de l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages relève du ministre de l'Environnement, monsieur Bégin, et le régime entre autres institue les normes de sécurité, un nouveau régime d'autorisation, une série d'obligations pour les propriétaires. Entre autres, il renforce les moyens d'interventions dont disposent les autorités publiques pour prévenir ou corriger toute situation susceptible de compromettre la sécurité des personnes.

3850 Il oblige également - il accorde au gouvernement des pouvoirs réglementaires entre autres pour régir les normes de sécurité et de classification des barrages, le contenu des évaluations, les plans de gestion des eaux, des plans de mesures d'urgence, les registres qu'il prescrit ainsi que la qualification des personnes qui vont travailler dans ces dossiers-là.

3855 Il va avoir des critères de sécurité. Alors je vous donne les critères de sécurité suivants, relativement aux événements extrêmes: la crue de sécurité pour certains ouvrages comportant des risques significatifs et des conséquences importantes en cas de rupture sera la crue maximale probable. Alors là, on définit la crue maximale probable, je pense que c'est la plus forte crue
3860 pouvant se produire sur un site donné, suite à une combinaison raisonnablement possible des conditions météorologiques extrêmes, pluie, neige, température.

Et finalement, la deuxième chose, c'est les barrages comportant les risques importants de perte de vie humaine devraient avoir une capacité d'évacuation égale à la crue maximale probable. Les concepteurs, finalement, devront tenir compte de la zone sismique dans laquelle se situe le barrage.

Et enfin, il y a des critères d'évaluation de la sécurité, les plans de gestion, la surveillance qui doit être accordée, et toute une série d'articles sur les plans de mesures d'urgence.

Je pense que nous avons déposé ce document qui s'intitule "Synthèse des orientations", auprès de la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui. Le projet de loi est inscrit au feuillet.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

La Commission parlementaire avait terminé ses travaux, c'était une information que j'avais au début des audiences, il faudrait que je la rafraîchisse, avait terminé ses travaux et je pense que le dépôt en première lecture était incessant. Alors probablement en juin, pour peut-être une adoption à la fin, d'ici la fin de la session.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc pour les plans de mesures d'urgence, il y a obligation de le faire?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Au niveau de la sécurité des barrages.

Pour les plans de mesures d'urgence de façon globale, il y a obligation aux municipalités de se doter de plans d'urgence avec la Sécurité civile.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Avec la Sécurité civile?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3905 Parce que les plans de mesures d'urgence, c'est une fois qu'il y a un accident, c'est le déploiement des ressources, des mesures, l'aide médicale, la traumatologie; c'est votre rayon. Alors c'est pour ça que je vous posais la question.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3910 Bien, c'est sûr qu'on fait la coordination, mais comme vous le savez, on n'est pas spécialiste de rien. On essaie d'avoir la meilleure connaissance du territoire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3915 Parce que, madame, c'est très important, quand même, vous êtes responsable de ce secteur-là, donc vous êtes responsable de vous assurer que les municipalités aient leur plan de mesures d'urgence, j'imagine.

3920 Est-ce que vous confirmez ça?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3925 Écoutez, la Commission Nicolet vient de déposer son rapport sur le verglas, mais il reste que les municipalités, c'est pas la Loi de la sécurité civile qui les oblige à avoir un plan d'urgence, c'est la Loi sur les municipalités qui leur dit qu'ils ont une responsabilité de leurs citoyens.

3930 Alors nous, on essaie de s'assurer de ça, mais notre loi a pas de prise, à l'heure actuelle. Alors c'est de la persuasion. Alors on essaie de s'assurer que chaque municipalité est prête, et que les entreprises, aussi, sont capables de faire face et prennent leurs responsabilités. Et c'est tout ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3935 O.K. Donc il y a une espèce de vice de juridiction entre, d'un côté, les Affaires municipales qui devrait obliger les municipalités à faire leur plan d'urgence, et vous qui avez à le recevoir et à le mettre en oeuvre, ou à soutenir quand une situation de catastrophe X se produit?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

3940 Dans notre loi, c'est: le ministre peut. O.K.?

PAR LE PRÉSIDENT:

3945 Ça va.

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

Tandis que l'autre, c'est "doit". C'est ça la différence, je pense.

3950

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

3955

Alors entre le peut et le doit, on va mettre un terme à cette rencontre ce soir.

On se retrouve demain après-midi, à quatorze heures (14 h), on aura probablement un certain nombre de questions sur la dimension santé et sur la question de l'eau potable et les trihalométhanés, dans certaines municipalités du Québec.

3960

À demain après-midi, merci!

3965

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 MAI 1999
À QUATORZE HEURES (14 H)

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3970

3975

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3980